11F0019F
no 23C
c.3

Statistique Canada
Direction des études analytiques

Documents de recherche

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

#41845

C3

MESURE DE L'ENTRÉE ET DE LA SORTIE DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER AU CANADA: Méthodologie

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
OCT 12 1994
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

par

John R. Baldwin[1] et Paul K. Gorecki[2]

n° 23C

Division d'analyse des entreprises et du marché du travail
Direction des études analytiques
Statistique Canada
1990

1. Département d'économique, Université Queen's et boursier de recherche, Division d'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada.

2. Conseil économique du Canada et Division d'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada.

Les auteurs assument seuls la responsabilité des opinions formulées dans le présent document qui ne représentent pas nécessairement le point de vue de Statistique Canada.

Also available in English

Résumé

La dynamique du processus concurrentiel peut plus facilement se comprendre ai l'on étudie l'entrée et la sortie, la croissance et le déclin des entreprises déjà dans le secteur, l'effet des fusions et l'importance du processus de rotation par rapport à l'accroissement de la productivité. De telles études doivent faire appel à des bases de données longitudinales. Le présent document décrit la méthode utilisée pour créer une telle base de données à partir de renseignements provenant du recensement des manufactures. La construction d'un panel longitudinal à partir de données qui n'ont pas été recueillies à cette fin n'est pas une tâche facile. Ce document trace les grandes lignes des difficultés que cela pose et des choix qui ont été faits pour résoudre celles-ci. Au fur et à mesure que d'autres études de la dynamique du processus concurrentiel sont réalisées au Canada et à l'étranger, de plus en plus de comparaisons peuvent être faites d'un pays à un autre. Le présent document a été établi dans le but de fournir au lecteur des études connexes qui portent sur le Canada, les moyens d'évaluer ces études et de comparer, le cas échéant, les résultats de celles-ci avec ceux d'études réalisées dans d'autres pays à l'aide d'autres sources de données.

Reçu: le 3 novembre 1989

Accepté: le 7 février 1990

Mots-clés: identificateurs longitudinaux; mesure; entrée d'entreprise; sortie d'entreprise.

Remerciements

Cet ouvrage a été réalisé grâce à Statistique Canada dans le cadre du projet intitulé "Dynamique des marchés concurrentiels". Le Conseil économique du Canada, l'Institut de recherches économiques et l'école des études supérieures de l'Université Queen ainsi que le CRSH ont aussi contribué financièrement à sa création. D'autres rapports de cette série font partie des documents de recherche de la Direction des études analytiques de Statistique Canada.

Les auteurs désirent remercier Garnett Picot et John McVey de Statistique Canada pour leur aide et leur encouragement tout au long de la réalisation de ce projet. Garnett Picot a soutenu et encouragé la recherche relative aux documents d'accompagnement dans le cadre de la production du Groupe d'analyse des entreprises et du marché du travail. John McVey a vite reconnu la nécessité d'établir des identificateurs pouvant être utilisés dans les études longitudinales et il a supervisé l'établissement de ces identificateurs. Récemment, cette tâche est devenue la responsabilité de Janice McMechan du Groupe d'analyse des entreprises et du marché du travail. Jocelyne Bousfield a fourni l'assistance technique en assurant la tenue à jour des identificateurs. Clyde Drodge du Conseil économique nous a aidés à plusieurs reprises en ce qui a trait à la programmation.

Jacob Ryten, John Crysdale, Ken Young et Harley Potter font partie des autres employés de Statistique Canada qui ont prodigué temps et conseils pendant le réalisation de ce projet.

MESURE DE L' ENTRÉE ET DE LA SORTIE DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER AU CANADA: MÉTHODOLOGIE

INTRODUCTION

La croissance et le déclin des producteurs est une partie intrinsèque du processus de renouvellement dans l'économie. L'entrée et la sortie constituent une partie importante du processus de croissance et de déclin de l'entreprise.

Nous pouvons définir l'entrée et la sortie comme l'émergence de nouvelles unités de production et la disparition de vieilles unités. Malheureusement, s'il est relativement facile d'en donner une définition, il demeure difficile de mesurer précisément l'entrée et la sortie. On peut interpréter de plusieurs façons les termes "nouvelle" et "vieille". Il se peut que les données ne puissent pas se prêter à l'évaluation des concepts désirés. Il s'ensuit que pour faire un travail empirique dans ce domaine, il faut préciser avec soin les concepts à mesurer et les méthodes à utiliser.

Nous décrivons dans le présent document la méthode utilisée pour générer des statistiques de l'entrée et de la sortie relatives au secteur manufacturier pour les années 1970 et le début des années 1980. Ce document s'inscrit dans une série de documents qui portent sur la dynamique du changement dans l'industrie canadienne (Baldwin et Gorecki, 1989a à 1989g et 1990). Il ne renferme pas de résultats détaillés, mais nous avons inclus certains extraits à des fins explicatives.

Pour pouvoir mesurer l'entrée et la sortie, il faut répondre à plusieurs questions. Premièrement, à quel type d'étude serviront les mesures de l'entrée et de la sortie? Bien que les bases de données dont il est question dans ce document aient été créées essentiellement pour des études du processus concurrentiel, elles ont aussi été utilisées pour étudier les changements au chapitre des emplois (Baldwin et Gorecki, 1989f, 1990). Les mesures qui sont utiles à un type d'étude ne le sont pas nécessairement à un autre. Deuxièmement, il faut répondre à des questions plus générales: quelle période et quels types d'entrée et de sortie choisir, et quel devrait être le niveau de détail de l'industrie? Troisièmement, quels problèmes se posent pendant le processus de mesure même?

Nous expliquerons d'abord comment la recherche qui comporte différents objectifs peut nécessiter différentes mesures. Nous examinerons ensuite le choix de la période, la définition de l'industrie et les catégories d'entrée. Suivront un aperçu général des bases de données ainsi qu'une définition des catégories d'entrée et de sortie réellement utilisées. Finalement, nous étudierons en détail les problèmes posés par la mise en application.

RAPPORT ENTRE LES DÉFINITIONS ET LES OBJECTIFS

Les utilisateurs de données administratives et d'enquêtes doivent procéder avec prudence lorsqu'ils ont recours à ces sources pour des fins auxquelles elles n'étaient pas destinées au départ. Cela est particulièrement vrai lorsque l'attribution et la suppression des codes d'identification dans ces bases de données servent à définir les créations et les disparitions. Les codes d'identification peuvent être attribués ou supprimés pour toutes sortes de raisons, et il se peut qu'aucune de ces raisons ne réponde à la définition particulière de l'entrée et de la sortie employée par le chercheur.

Il y a beaucoup de façons de définir une création et une disparition puisqu'on se sert d'un vecteur de caractéristiques et non d'une seule dimension pour définir une entreprise. Au nombre de ces caractéristiques, mentionnons des variables comme l'industrie, la propriété, le pays contrôleur, la taille ainsi que l'emplacement et le nombre d'usines. La nature multidimensionnelle des caractéristiques de l'entreprise serait sans importance si une seule de ces caractéristiques était requise pour définir les créations ou les disparitions, ou si elles changeaient toutes simultanément. Ce n'est pas le cas.

La nature de la recherche détermine la définition requise d'une nouvelle entreprise ou d'une entreprise qui disparaît. Si le but de la recherche est de saisir comment la création d'entreprises influe en premier lieu sur le nombre d'emplois et sur la rotation du personnel, la définition d'une entreprise entièrement nouvelle est alors la plus appropriée, soit celle qui fait état de l'apparition d'une nouvelle entreprise suite à la construction d'une usine. Cette définition se fonde essentiellement sur les variables de l'état de l'usine et de l'emploi comprises dans le vecteur des caractéristiques qui définissent une entreprise. Une nouvelle entreprise est celle qui construit une usine, créant par le fait même de l'emploi. Une nouvelle entreprise qui n'est qu'une métamorphose d'une ancienne entreprise sous une nouvelle raison sociale ne devrait pas être définie comme une création aux fins des études qui portent sur la rotation du personnel. Par conséquent, il faut exclure les fusions de la définition d'une nouvelle entreprise qui sert à mesurer la rotation du personnel ou, au moins, faire en sorte de les étudier séparément.[1]

Les études du processus concurrentiel requièrent une définition différente de la création et de la disparition. Si la recherche vise à évaluer l'effet de la création d'une entreprises sur la concurrence, il convient alors de définir les créations comme la

création d'entités. Dans ce cas, les créations devraient inclure les entrées issues de la construction d'une toute nouvelle usine (une catégorie qui dépend de la variable de l'état de l'usine comprise dans le vecteur des caractéristiques de l'entreprise) tout comme l'entrée à la suite de l'acquisition d'usines existantes (une catégorie qui dépend de la variable de l'état de la propriété comprise dans le vecteur des caractéristiques de l'entreprise). Il y a lieu de faire la distinction entre les deux formes de création, parce que leurs effets sur le rendement ne sont pas nécessairement les mêmes.

Les créations et les disparitions doivent donc être définies avec soin pour le travail à effectuer. Il est important d'insister sur la complexité du vecteur des caractéristiques qui peut être requis pour certaines tâches. Par exemple, l'emplacement a de l'importance pour les géographes et pour les spécialistes en économie spatiale. Il se peut qu'une entreprise ne change rien sauf l'emplacement de son usine et que l'on considère qu'il s'agit d'une nouvelle entreprise dans certaines situations mais non dans d'autres. Dans les études de la concurrence, un changement d'emplacement serait important s'il introduisait une nouvelle entreprise dans un marché fragmenté par régions. Un tel changement ne serait pas classé comme une création (une nouvelle entité) pour une industrie dont le marché est national. Dans une étude visant les régions pour laquelle on utilise les créations et les disparitions afin de mesurer les déplacements régionaux dans la production, les deux événements devraient être classés comme des créations.

La grande diversité d'interprétations que l'on peut donner à la notion de création et de disparition indique qu'il est difficile de produire une seule estimation qui répond à plus d'une fin. Plusieurs bases de données ont donc été créées. Nous décrirons dans les sections suivantes la nature des problèmes d'ordre conceptuel qu'il a fallu résoudre, les bases de données utilisées et les catégories choisies.

QUESTIONS D'ORDRE CONCEPTUEL

Des décisions doivent être prises en ce qui concerne le bon niveau d'agrégation des industries, l'unité de production et les catégories d'entrée et de sortie à utiliser, ainsi que la période choisie pour effectuer les mesures. Les choix appropriés pour chacune de ces questions sont intimement liés.

- Choix du niveau d'industrie

On peut mesurer l'entrée et la sortie au niveau de l'agrégation des industries du secteur manufacturier dans son ensemble ou à un niveau plus fin comme celui d'une industrie de la CAE pour les catégories à quatre chiffres. Puisque les économistes industriels cherchent habituellement à savoir dans quelle mesure l'entrée et la sortie facilitent le processus équilibrant, il faut obtenir des statistiques au niveau de chaque industrie.

Néanmoins, des statistiques agrégées sur l'entrée et sur la sortie peuvent être utiles. Premièrement, il peut être intéressant de savoir combien d'étrangers au secteur manufacturier ont fait leur entrée dans ce secteur. Deuxièmement, lorsque les données agrégées sont représentatives des données d'un niveau d'industrie particulier, elles résument bien les tendances sous-jacentes et ce, à un coût beaucoup plus avantageux que celui occasionné par la création d'une série de données pour chaque industrie. Lorsqu'on mesure l'entrée des usines, les données agrégées représentent d'une façon satisfaisante le nombre d'entrées totales dans chaque industrie. Cela vient du fait qu'une nouvelle usine qui entre dans une industrie manufacturière donnée au niveau des catégories à quatre chiffres est également un entrant pour le secteur manufacturier dans son ensemble. Les taux agrégés de création et de disparition d'usines représentent donc un moyen, qui pourrait se révéler utile, de résumer l'activité sous-jacente au sein de chaque industrie.

L'utilité des taux agrégés d'entrée et de sortie des entreprises est moins certaine. Il n'y a pas nécessairement autant d'entreprises qui entrent dans le secteur manufacturier que d'entreprises qui entrent dans chaque industrie au niveau des catégories à quatre chiffres. Une entreprise peut entrer dans une industrie particulière au niveau des catégories à quatre chiffres sans être considérée comme un entrant dans le secteur manufacturier en général -- si elle existait déjà dans une autre industrie au niveau des catégories à quatre chiffres. Les taux agrégés d'entrée des entreprises permettront de mesurer l'importance de l'activité au niveau d'industrie sous-jacent, si la plupart des entrées au niveau des industries pour les catégories à quatre chiffres sont le fait d'entreprises qui étaient étrangères à cette industrie ainsi qu'au secteur manufacturier en général. Que ce soit ou non le cas relève du domaine empirique.

- Données sur les entreprise par opposition à données sur les établissements

Les économistes industriels s'intéressent au processus de rotation des entreprises et des usines pour les répercussions que celui-ci peut avoir dans le temps sur l'évolution des profits de l'industrie, sur l'innovation et sur la productivité. De telles considérations laissent supposer que l'unité d'analyse appropriée est l'entreprise plutôt que l'unité de production particulière (l'usine ou l'établissement). C'est l'entreprise, et non l'usine, qui décide d'entrer dans une industrie ou de la quitter.

D'autre part, les taux d'entrée des usines sont utiles à connaître puisqu'ils donnent une vue d'ensemble de l'importance de toutes les nouvelles usines qui sont créées par les entreprises qui entrent dans une industrie et par celles qui continuent d'exister. Cette variable, dont l'influence sur le processus équilibrant fait baisser les profits supra-normaux, peut être des plus déterminante. Dans le cas des études de création d'emplois, c'est le processus d'ouverture et de fermeture des usines, plutôt que le processus de création d'entreprises (qui comporte également une composante de fusion) qui est pertinent.

Il ressort de tout cela que les mesures de l'entrée et de la sortie qui prennent en compte l'activité des entreprises et des établissements sont utiles dans différents contextes.

· Période

Il faut choisir la durée sur laquelle portera la mesure de l'entrée et de la sortie. On peut l'estimer en comparant, à l'aide de données annuelles, l'état des entreprises et des usines à deux points qui se suivent dans le temps, ou en utilisant des points limites qui sont plus éloignés l'un de l'autre. Dans le dernier cas, on ne tient pas compte de l'état des entreprises dans l'intérim. Le premier moyen permet de mesurer les taux de changement annuels; l'autre examine l'effet cumulatif de l'entrée et de la sortie sur la période donnée. Ces deux mesures, considérées ensemble, peuvent servir à évaluer l'importance de l'entrée dans le cadre du processus concurrentiel et à déterminer jusqu'à quel point les statistiques de la rotation à court terme du personnel rendent surtout compte d'un phénomène transitoire ou à plus long terme.

Une façon de voir le processus de rotation est de considérer qu'il est de nature essentiellement marginale. On perçoit que la vie des entrants est relativement courte. Si cela est vrai, il y aura un groupe d'entreprises qui connaîtront une rotation rapide. Dans de telles conditions, les taux d'entrée et de sortie tirés de données annuelles seront fort semblables au taux cumulatif mesuré quand les années limites sont plus éloignées.

Selon une vision différente du processus concurrentiel, certains entrants possèdent un avantage suffisant par rapport aux entreprises déjà dans le secteur afin d'être en mesure de survivre et de croître pour atteindre une importance considérable. S'il y a suffisamment d'entreprises de ce genre, les taux d'entrée cumulatifs à long terme dépasseront les taux d'entrée à court terme.

Puisque, a priori, on ne sait pas clairement laquelle de ces deux caractérisations du processus d'entrée et de sortie est exacte, on doit utiliser les deux périodes, à court et à long terme, pour mesurer l'entrée.

L'examen de la rotation des usines et des entreprises au cours des deux périodes, à court et à long terme, est aussi utile pour les études de la rotation du personnel. Il se peut qu'une bonne partie du changement, à court terme, dans l'emploi soit de nature transitoire, en ce sens qu'il y a un renversement de la situation à plus long terme. Si c'est le cas, les mesures à plus long terme seront de beaucoup inférieures aux mesures à court terme. Le fait de pouvoir diviser les changements dans les emplois qui ont un effet sur la population active en un élément transitoire par opposition à un élément permanent présente un intérêt intrinsèque. Pour agir de la sorte, on doit disposer de taux de changement dans l'emploi à court ainsi qu'à long terme.

- Catégories d'entrée et de sortie

Le type de recherche détermine également la nature des catégories d'entrée et de sortie à utiliser. Pour faire des études de la rotation du personnel, il faut pouvoir compter sur des systèmes de classification qui mettent l'accent sur l'entrée et la sortie des unités de production réelles, soit les usines ou les établissements. Dans ces études, la distinction entre entreprises et usines doit être faite. Il est également important de séparer les entreprises continuant d'exister de celles qui sont nouvelles et de celles qui disparaissent, afin de mesurer la contribution relative de chaque groupe à la croissance et à la diminution de l'emploi. A cette fin, il faut distinguer les nouvelles entreprises, les entreprises sortantes et les entreprises continuant d'exister ainsi que la création et la disparition des usines. Cette ventilation est également requise pour étudier le processus concurrentiel. De plus, on aura avantage à ajouter une autre catégorie à ce type d'étude, soit l'entrée et la sortie d'entreprises par l'acquisition et la cession d'une usine.

Il faudrait remarquer que l'utilité de la ventilation la plus détaillée de l'entrée et de la sortie est limitée lorsqu'il y a peu d'observations dans une catégorie. A court terme, il n'y aura aucune observation dans un bon nombre des catégories d'entrée et de sortie. A long terme, il y aura des observations non nulles pour un nombre plus élevé de catégories d'entrée et un niveau de détail plus précis est justifié.

- Solution

Les différentes questions qui ont été soulevées dans cette section ont été résolues en adoptant un ensemble de mesures qui tiennent compte d'un long terme et d'un court terme. Les données agrégées comme les données désagrégées sur l'entrée et sur la sortie sont utilisées. Les données agrégées donnent un aperçu des taux annuels ou à court terme des entrées et sorties d'établissements; elles permettent aussi de mesurer l'entrée de nouvelles entreprises par suite de la construction d'une usine. Au niveau agrégé, ces données fournissent une indication raisonnable de l'activité totale au niveau d'industrie sou-jacent. Les données désagrégées servent aux estimations à plus long terme. Ce sont celles qui offrent le plus de détails pour les estimations à long terme qui prennent en compte la valeur cumulative du changement. Les établissements et les entreprises sont liés ensemble pour que l'on puisse mesurer l'activité de création et de fusion des usines par les entreprises nouvelles et par celles continuant d'exister.

LES BASES DE DONNÉES

Puisqu'il fallait mesurer l'entrée sur différentes périodes (long terme par opposition à court terme), pour différents niveaux d'agrégation des industries (secteurs particuliers par opposition au secteur manufacturier dans son ensemble) et pour différentes unités de production (entreprises par opposition à usines), trois différentes bases de données longitudinales ont dû être créées. Ensemble, ces trois bases de données permettent de mesurer l'entrée et la sortie pour une industrie en particulier et pour le secteur manufacturier en général, entre deux années successives ou sur de plus longues périodes, à l'aide d'entreprises et d'établissements, considérés isolément et collectivement.

La base de données à plus long terme de l'industrie au niveau des catégories à quatre chiffres

La première base de données mesure l'entrée et la sortie sur une longue période en comparant l'état des unités de production en 1970 et en 1979. Elle fournit des détails sur l'état de l'établissement et de l'entreprise et lie les deux. Elle peut donc servir à mesurer l'entrée et la sortie d'usines et d'entreprises. Cette base de données permet également de mesurer la rotation des usines appartenant à des entreprises continuant d'exister de façon à offrir une norme de comparaison pour le secteur des entreprises qui entrent dans une industrie ou qui la quittent. Finalement, elle mesure l'activité au niveau détaillé de l'industrie pour les catégories à quatre chiffres de la Classification des activités économiques (CAE).

Une création d'usine a été définie comme l'apparition, en 1979, dans une industrie au niveau des catégories à quatre chiffres, d'une usine qui ne faisait pas partie de cette industrie en 1970. Une fermeture d'usine correspondait à la disparition, en 1979, d'une industrie au niveau des catégories à quatre chiffres, d'un identificateur d'usine qui avait été dans cette industrie en 1970. On a défini une entrée comme l'apparition, à compter de 1979, dans une industrie au niveau des catégories à quatre chiffres, d'un code d'entreprise qui n'était rattaché à aucune autre usine de cette industrie en 1970. Il y a disparition d'une entreprise lorsque l'identificateur d'entreprise qui était rattaché à une usine en 1970 n'était plus rattaché à aucune usine dans la même industrie à compter de 1979. Les usines ou les entreprises qui ont fait leur entrée dans une industrie après 1970 et qui ont disparu avant 1979 ne sont pas prises en compte dans les mesures de l'entrée ou de la sortie tirées de la base de données à long terme. Les entreprises ont été définies comme tous les établissements sous contrôle commun au sein d'une industrie au niveau des catégories à quatre chiffres de la CAE.

L'utilisation des identificateurs tant d'usine (NSD) que d'entreprise (ENT) permet de mesurer plusieurs catégories d'entrée différentes. La matrice de l'état des usines et des entreprises présentée dans le tableau 1 offre un résumé de ces catégories. Les codes d'identification de cellule, qui serviront par la suite à indexer les variables, sont également indiqués dans le tableau. On peut mesurer l'importance des différentes catégories en utilisant le nombre d'établissements, d'entreprises, de livraisons, d'emplois ou toute autre variable contenue dans le recensement des manufactures.

Les bases de données manufacturières annuelles des établissements et des entreprises

La deuxième et la troisième bases de données permettent de suivre séparément et de façon longitudinale l'historique des entreprises et des établissements pour chaque années entre 1970 et 1982. Elles servent surtout à faire des comparaisons à court terme. Ces deux bases de données définissent l'entrée et la sortie en ce qui a trait au secteur manufacturier dans son ensemble. Les créations d'établissement y sont définies comme l'apparition de nouvelles usines dans le secteur manufacturier, il en va de même pour la définition des nouvelles entreprises. Les usines qui passent d'une industrie manufacturière au niveau des catégories à quatre chiffres à une autre ne sont pas considérées comme des entrants dans ces bases de données. Par contre, celles qui faisaient partie d'un autre secteur (commerce de gros, par exemple) et qui entrent dans le secteur manufacturier y sont considérées comme des entrants.

Le modèle de classification des entrées et des sorties utilisé pour ces bases de données est un peu moins détaillé que celui qui sert à l'analyse des données à long terme. La classification de la base de données des établissements était triple: on y retrouvait les créations, les fermetures et les établissements continuant d'exister d'année en année. On ne tenait pas compte dans cette base de données de l'entreprise propriétaire: que l'usine ait été acquise ou cédée n'était pas pris en considération. Le modèle de classification de la base de données des entreprises était plus détaillé. Au chapitre de l'entrée, une distinction était faite entre les nouvelles entreprises du fait de la construction d'une usine et les nouvelles entreprises du fait de l'acquisition d'une usine; on a fait une distinction semblable pour la sortie.

Les bases de données annuelles des établissements et des entreprises nous permettent de répondre à différentes questions. Dans le cas de la base de données des établissements, l'entrée se définit comme la création d'un établissement, et la disparition, comme la fermeture d'un établissement. Etant donné que l'on retrouve dans cette base de données toutes les ouvertures et les fermetures d'usines pour les entreprises continuant d'exister, pour les entreprises nouvelles et pour celles qui disparaissent, elle permet d'évaluer dans quelle mesure la rotation des usines entraîne des changements dans l'emploi. La base de données des entreprises offre la possibilité de faire la distinction entre une entrée attribuable à des ouvertures et une entrée attribuable à des acquisitions. Elle permet également de comparer l'activité

des nouvelles entreprises par opposition à celle des entreprises continuant d'exister. Cette base de données peut aussi servir à faire des distinctions semblables pour la sortie. On peut y avoir recours pour répondre à des questions concernant la dynamique du processus concurrentiel au niveau de l'entreprise.

Afin de pouvoir mieux comprendre la signification des mesures de l'entrée et de la sortie fournies par les trois bases de données, il faut examiner la définition utilisée pour les termes "établissements" et "entreprises" et décrire, plus en détail, les différentes catégories choisies. C'est ce que nous ferons dans les deux sections suivantes.

DÉFINITION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ENTREPRISES

Pour mesurer l'entrée et la sortie, on se sert de deux unités de production de base d'une part, l'établissement ou l'usine, qui signifient la même chose aux fins de ce document, et d'autre part, l'entreprise. Chaque terme doit être défini avec soin si l'on veut comparer les données canadiennes à celles d'autres pays autant qu'à celles d'autres ensembles de données du Canada.

Un établissement, selon Statistique Canada, correspond habituellement à une usine ou à un atelier.[2] Seuls les établissements qui font partie du secteur manufacturier[3] ont été retenus dans le cadre de ce document. L'établissement est l'unité statistique de base à partir de laquelle des données sont recueillies pour le recensement annuel des manufactures.[4]

Une entreprise est définie comme l'ensemble des établissements du secteur manufacturier sous contrôle commun.[5] Une entreprise est donc un concept qui ne correspond pas nécessairement à la personne juridique ou à ce que l'on désigne parfois par le terme entité commerciale ou morale. Statistique Canada résume le rapport entre la personne juridique, l'établissement et l'entreprise de la façon suivante:

Il existe en fait un niveau intermédiaire entre l'établissement et l'entreprise: la personne juridique, il s'agit de l'unité de propriété. Les personnes juridiques peuvent être constituées ou non en sociétés par actions, ou encore être formées d'individus. Une personne juridique peut en posséder une autre, de sorte qu'il est possible pour une entreprise de contrôler plusieurs personnes juridiques, tout comme une personne juridique peut posséder plusieurs unités d'exploitation (établissements), (Statistique Canada, 1983, p. 24).[6]

Puisqu'une entreprise correspond à l'unité qui regroupe tous les établissements en propriété commune, ont peut créer des sous-unités qui combinent tous ces établissements dans un regroupement d'industries particulier (l'industrie au niveau des catégories à deux, à trois ou à quatre chiffres). Ainsi, on peut mesurer l'entrée des entreprises au niveau d'une industrie particulière ou pour l'ensemble du secteur manufacturier. La base de données à long terme (1970-1979) contient des informations au niveau de détail le plus fin (les catégories à quatre chiffres). Pour mesurer les taux annuels d'entrée et de sortie, on a recours au secteur manufacturier dans son ensemble. Lorsqu'on compare les résultats d'un ensemble de données à ceux d'un autre, il faut se rappeler qu'il n'est pas nécessaire que les deux estimations soient identiques, pour les raisons exposées plus haut.

DÉTERMINATION DE L'ANNÉE D'ENTRÉE ET DE SORTIE

On attribue à chaque établissement un numéro d'identification unique, le numéro de série de dossier (NSD).[7] L'établissement conserve ce numéro aussi longtemps qu'il est inclus dans le recensement des manufactures.[8] On attribue également un identificateur unique à chaque entreprise (que l'on appellera ici le code ENT). Contrairement au NSD d'un établissement, le code d'entreprise peut changer lorsqu'une entreprise en achète une autre.

Par définition, il y a création d'une usine ou d'une entreprise lorsqu'il y a apparition d'un nouveau code d'identification, et une sortie se produit lorsque le code disparaît. Si le code demeure en vigueur tout au long de la période qui fait l'objet de l'étude, on dit que l'usine ou l'entreprise continue d'exister. La base de données à court terme se sert d'années successives entre 1970 et 1982 pour comparer l'état des établissements. La base de données à long terme compare l'état de ceux-ci les première et dernière années de la décennie 70.

Ce sont, premièrement, l'état (la continuation, l'interruption, ou la création du code d'identification) d'une usine et, deuxièmement, le niveau d'activité qui ont permis de définir l'entrée et la sortie. Les entrants sont comptés la première année où l'identificateur fait son apparition et que la valeur des livraisons du fabricant ou le chiffre des effectifs était positif; on considère que les sorties se produisent l'année qui précède la disparition de l'identificateur, ou l'année même de

cette disparition lorsque le chiffre des effectifs ou la valeur des livraisons tombe à zéro.[9] Le dernier critère permet d'exclure du compte des sorties les unités de production qui, pour une raison quelconque, avaient déjà cessé leurs activités. Dans ces cas, l'utilisation du numéro d'identification seul, sans tenir compte s'il y a ou non production, peut entraîner un retard dans l'estimation de la date réelle de sortie (basée sur la production), puisque les systèmes administratifs et les recensements prennent parfois du temps à éliminer les producteurs disparus.

VALIDATION DES IDENTIFICATEURS

L'examen des changements apportés aux identificateurs d'entreprise et d'établissement permet de mesurer l'entrée et la sortie. Nous verrons dans cette section pourquoi ces identificateurs apparaissent et disparaissent.

- Le code de l'établissement

On considère que l'entrée et la sortie d'usines coïncident avec l'apparition et la disparition d'un code d'établissement (le NSD). Que cette définition produise ou non des estimations significatives des créations et des disparitions d'établissement dépend de la méthode utilisée par l'organisme statistique pour attribuer les codes d'établissement. La fermeture d'un établissement justifie habituellement le retrait d'un code; toutefois, il peut arriver que l'on attribue de nouveau, à des usines continuant d'exister, des codes NSD: on remplace l'ancien code par un nouveau. Si cela se produit, il y aura surestimation des créations et des disparitions.

Des problèmes se posent à ce chapitre parce que les établissements, comme les entreprises, comportent plusieurs caractéristiques. Certaines de ces caractéristiques peuvent changer pendant la durée de vie d'un établissement et amener le système de codage administratif à attribuer un nouveau numéro même si l'établissement n'est pas disparu. Si, par exemple, des changements dans la propriété entraînent l'attribution d'un nouveau code, la création et la disparition ne correspondront pas seulement à l'ouverture et à la fermeture d'une usine.

La signification de la création et de la disparition d'un établissement dépend donc du type d'événement qui a amené l'organisme statistique à attribuer un nouveau code NSD aux usines qui n'ont pas cessé leurs activités. La ligne de conduite

de Statistique Canada consiste, dans le cas d'une usine continuant d'exister, à rejeter le code et à en attribuer un autre seulement si les trois variables de l'emplacement, de la propriété et de la raison sociale changent simultanément.[10] Cette ligne de conduite écarte du compte des disparitions les cas où seulement la propriété ou la raison sociale change.

La validité des mesures d'entrée qui sont établies tient au degré de diligence avec lequel Statistique Canada applique cette ligne de conduite. Deux tests ont permis d'en faire la vérification. Premièrement, tous les cas où un identificateur d'usine qui existait en 1981 et avait disparu en 1985 ont fait l'objet d'un examen. Nous avons comparé les variables de la raison sociale, de la propriété et de l'emplacement, de toutes ces usines avec celles de nouvelles usines pour l'année 1985 afin de voir s'il y avait des correspondances, pour ces trois variables, avec une des usines qui avait disparu. Parmi les usines en exploitation en 1981, 12,076 avaient disparu en 1985. Ces usines employaient 206,668 travailleurs en 1981. De ce nombre, seulement 10 usines employant 209 employés pouvaient avoir été l'objet d'une erreur de codage; c'est-à-dire que nous n'avons pu trouver que 10 nouvelles usines en 1985 qui semblaient correspondre à une usine de 1981 qui avait perdu son numéro d'identification. Cela nous amène à supposer que la surestimation du taux de disparition, établi en fonction de la disparition d'un identificateur d'usine, est négligeable.

Des problèmes administratifs peuvent également causer le type d'erreur opposé. Si l'on attribue de nouveaux identificateurs d'usine lorsqu'on ne le devrait pas, il en résulte une sous-estimation du taux de disparition en 1981 et du taux d'entrée en 1985. Nous avons aussi examiné la fréquence de ce type d'erreur. A cet effet, nous avons vérifié si la base de données renfermait deux identificateurs d'usine identiques pour les années 1981 et 1985, lorsque les trois variables (raison sociale, propriété, emplacement) avaient changé. Les codes d'identification de 1981 de ces usines auraient dû être changés et remplacés par de nouveaux codes avant 1985. Nous avons trouvé 18 usines, employant au total 1,298 travailleurs, pour lesquelles cette erreur avait été commise. Encore une fois, le nombre d'usines dans cette catégorie représentait un pourcentage insignifiant du total des sorties.

Le premier et les second types d'erreur occasionneraient respectivement un biais par excès et un biais par défaut pour les taux de création et de disparition des usines. Dans chaque cas, les erreurs étaient minimes et essentiellement elles se

neutralisaient. De plus, le nombre d'erreurs était probablement gonflé puisque l'identification des problèmes éventuels de codage reposait sur des programmes informatiques et que l'on ne s'est pas attardé à étudier davantage l'exitence des erreurs réelles de codage étant donné que le taux d'erreur maximal possible était déjà très bas.

En conclusion, compte tenu de la nature du critère utilisé pour attribuer un nouvel identificateur d'usine (NSD) et du soin apporté par Statistique Canada au respect de ce critère, nous pouvons conclure que, dans le cadre du recensement canadien des manufactures, l'apparition des nouveaux codes d'établissement et la disparition des anciens peuvent généralement être attribuées à de "véritables" créations et disparitions d'établissements. Cela n'est pas le cas pour certaines autres bases de données où un changement de personne juridique est souvent une justification suffisante pour supprimer un code et en attribuer un autre.[11] Dans la présente étude, la propriété et la raison sociale de l'usine peuvent changer, mais dans la mesure où l'emplacement reste le même, il n'y aura ni changement d'identificateur, ni fausse indication quant à la création et à la disparition d'une usine.

- Le code de l'entreprise

Les identificateurs d'entreprise (codes ENT) ont permis de suivre l'évolution des groupes d'établissements sous contrôle commun. Le même identificateur ENT a été attribué à toutes les usines de l'industrie manufacturière, forestière et minière appartenant à la même entreprise. Ce code ne représente pas la personne juridique, mais s'apparente intentionnellement au concept d'entreprise analysé plus haut. Les personnes juridiques sont déjà identifiées par des codes (S.I.R.E.); en cas de changement de personne juridique (à la suite d'une incorporation, d'une fusion ou d'une réorganisation des établissements) ou de propriétaire, de nouvelles valeurs sont attribuées aux codes S.I.R.E. et les anciennes sont supprimées. Etant donné que l'identité de la personne juridique change beaucoup plus souvent que l'entreprise qui contrôle la personne juridique, l'utilisation d'un code de personne juridique (S.I.R.E.) peut produire de "fausses" créations et disparitions. Pour les buts que nous visons, les créations sont considérées comme fausses si elles ne supposent que des changements mineurs qui n'entrent ni dans la catégorie des entrées par suite de la construction d'une usine, ni dans celle des entrées par suite d'acquisitions que nous avons définies précédemment.

Par contre, des changements de code ENT dans la base de données ne rendent fondamentalement compte que des transformations importantes dans l'organisation d'une entreprise. L'apparition d'un code ENT dans une industrie devrait correspondre à une entrée à la suite de la construction ou de l'acquisition d'une usine (où l'acquisition englobe des changements de contrôle qui n'aboutissent pas nécessairement à la fusion des installations de l'entreprise acquise avec celles de l'acquéreur). De la même façon, la suppression d'un code ENT devrait correspondre à une disparition. Comme dans le cas des établissements, on ne devrait pas supprimer les codes des entreprises qui sont toujours en exploitation et en attribuer de nouveaux sans avoir une bonne raison de le faire. Toutefois, contrairement au cas des établissements, les règles qui régissent une nouvelle attribution des codes des entreprises continuant d'exister ne sont pas aussi clairement définies. Cela s'explique en partie par la plus grande complexité des événements dont devrait tenir compte toute définition. La règle relative à la raison sociale, à l'emplacement et à la propriété, qui s'applique au changement d'identificateur d'une usine, ne serait pas suffisante.

Les codes ENT ne devraient changer que lorsqu'un événement important se produit dans la vie de l'entreprise. Nous avons examiné attentivement dans quelle mesure cela se produit dans la base de données. Pour ce faire, nous n'avions pas à vérifier toutes les catégories qui comportaient une attribution ou une suppression de code ENT. Puisqu'un code NSD et un code ENT avaient été attribués à chaque établissement, nous avons porté notre attention exclusivement sur les entreprises qui ont fait leur entrée dans une industrie en acquérant une usine ou qui ont quitté l'industrie en cédant une usine (catégories 22 et 31 du tableau 1). De cette façon, nous éliminons les cas de création ou de disparition d'entreprises par suite de l'ouverture ou de la fermeture d'un établissement (catégories 23 et 34). Compte tenu du soin apporté par Statistique Canada à l'attribution et à la suppression des codes d'établissement, il était probable que le dernier ensemble d'événements correspondait à de véritables créations et disparitions d'entreprises par suite de l'ouverture ou de la fermeture d'une usine.

Afin d'être en mesure d'évaluer les types de changements qui se sont produits lors de l'apparition ou de la disparition d'un code ENT au moment de l'acquisition ou de la cession d'une usine, tous les établissements qui ont fait l'objet d'une de ces opérations ont été classés dans une catégorie ou plus. Cet exercice avait deux buts. Le premier consistait à évaluer l'importance des changements apportés à la base de données et attribuables à des

acquisitions et à des cessions, et le second, à isoler le nombre de cas où le changement de code ENT n'était dû qu'à des causes mineures, comme un changement de raison sociale qui n'était pas accompagné d'un événement important. Une cause mineure est plus difficile à définir qu'un événement important. Par conséquent, nous avons procédé par rétro-élimination; pour ce faire, nous avons éliminé les cas de réorganisation importante puis examiné la catégorie restante.

Trois événements ont été jugés suffisamment importants pour écarter les changements organisationnels mineurs. Le premier événement correspondait au changement du pays contrôleur de l'entreprise à qui appartenait l'usine en 1970 par rapport à 1979.[12] Le deuxième événement consistait à vérifier si l'entreprise qui avait acquis ou cédé une usine, avait poursuivi ses activités tout au long de la décennie. Dans le premier cas, l'entreprise acquérante possédait, en 1970, une usine qui faisait partie d'une industrie au niveau des catégories à quatre chiffres autre que celle dont faisait partie, en 1979, l'usine acquise. Dans le second cas, l'entreprise qui avait quitté une industrie en cédant une usine, pouvait être trouvée dans une autre industrie en 1979. Le troisième événement correspondait à une fusion horizontale. Cela se produisait lorsqu'une entreprise qui entrait dans une industrie par suite de l'acquisition d'usines le faisait en acquérant des usines de plus d'une entreprise. Il est peu probable que l'un ou l'autre de ces événements importants ait pu avoir lieu sans un changement organisationnel majeur.

Chaque usine qui a fait l'objet d'une acquisition ou d'une cession a été classée en fonction des catégories d'événements importants. Comme les catégories ne s'excluent pas mutuellement, une usine pouvait être classée dans plus d'une catégorie. Le tableau 2 renferme un résumé de l'importance des catégories pour les usines acquises par des entreprises qui entrent dans une industrie. Dans ce tableau, on mesure l'importance d'une catégorie selon le rapport obtenu en divisant la somme des livraisons en 1979, de toutes les usines dans toutes les industries contenues dans cette catégorie, par les livraisons en 1979 de toutes les usines acquises par les entreprises qui entrent dans une industrie. Le tableau 3 renferme un résumé semblable pour les usines des entreprises qui avaient quitté une industrie par suite d'une cession, mais on y utilise les livraisons en 1970 pour mesurer l'importance.

L'entrée et la sortie ont été ventilées tout d'abord en fonction de celles qui avaient un effet sur les entreprises continuant d'exister par opposition aux entreprises qui ont cessé

d'exister.[13] Ainsi, par exemple, 47.1 pour cent des livraisons de 1979 des usines acquises par les entreprises qui entrent dans l'industrie provenaient d'usines où l'on pouvait trouver l'entrant dans une autre industrie au niveau des catégories à quatre chiffres en 1970. Chacune de ces catégories a alors été divisée selon qu'il y a eu ou non un changement dans le pays contrôleur. Ainsi, 18.2 pour cent des livraisons ont été faites par des usines où l'entreprise qui entre dans l'industrie pouvait être trouvée dans une autre industrie en 1970 et où le transfert de propriété a comporté un changement de pays contrôleur. Finalement, chacune de ces dernières catégories a alors été divisée selon qu'il y a eu ou non une fusion horizontale.[14]

Près de la moitié des livraisons de 1979 des usines acquises lors de l'entrée d'entreprises étaient attribuables à des usines acquises par des entreprises qui possédaient des usines dans une autre industrie canadienne en 1970. Il s'agissait alors de fusions aux fins de diversification et non d'une forme mineure de réorganisation de société. Il y a eu changement du pays contrôleur pour environ 43 pour cent des livraisons des usines acquises par de nouvelles entreprises (lignes A1 plus B1 du tableau 2). Les fusions horizontales au sein de la catégorie des acquisitions et des cessions ont été moins importantes. Environ 13 pour cent des livraisons de 1979 provenaient d'usines qui avaient été fusionnées avec d'autres usines de la même industrie à un moment donné au cours de la décennie (lignes A1i, A2i, B1i et B2i), et qui s'inscrivaient aussi dans le processus d'acquisition qui avait intégré de nouvelles entreprises dans une industrie. Après avoir pris en considération tous les événements principaux, nous avons constaté que seulement 25.3 pour cent des livraisons n'étaient pas rattachées à une acquisition par une entreprise canadienne existante, à un changement de pays contrôleur ou à une fusion horizontale (ligne B2ii).

Le tableau 3 renferme une ventilation semblable à celle du tableau 2; mais ici les pourcentages sont calculés à l'aide des livraisons, en 1970, des usines cédées. Les données montrent que la catégorie qui reste lorsqu'on ne tient pas compte des cas de cessions qui n'étaient pas accompagnés d'une fusion horizontale, d'un changement de pays contrôleur ou de la poursuite, dans une autre industrie, des activités de l'entreprise cédante (ligne B2ii) est un peu plus grande que celle pour le premier tableau (35.1 pour cent).

Les deux ensembles d'usines dans chacune des catégories restantes des tableaux 2 et 3 ne se chevauchent pas entièrement. L'application simultanée des événements principaux aux usines

acquises et aux usines qui ont fait l'objet d'une cession, révèle que seulement 8.6 pour cent de toutes les usines, qui ont enregistré environ 9,5 pour cent des livraisons restantes, n'ont peut-être pas subi une réorganisation majeure.

Nous avons fait une vérification manuelle des usines de la catégorie restante. Il en est ressorti qu'un changement mineur dans l'état de l'entreprise, tel un changement de raison sociale, était intervenu pour 3.4 pour cent des établissements originaux représentant 1.6 pour cent des effectifs. Comme on peut le constater dans les tableaux 5 et 6, la reclassification dans la catégorie des établissements continuant d'exister (15) du groupe qui faisait partie des catégories de l'acquisition (22) et de la cession (31), n'a eu aucun effet sur l'importance de ces catégories.

Les cas de fusions horizontales pour lesquelles il y avait acquisition et cession ont aussi fait l'objet d'un examen attentif. Il se peut que si le code ENT n'a pas suivi, de façon très précise, le contrôle vers les échelons plus élevés, dépassé des identificateurs de faible niveau, il aurait pu exister un grand nombre de ces cas de fusions où une société mère ne faisait que réorganiser, dans le temps, ses divisions constituées en sociétés en de nouvelles personnes morales. Dans cet échantillon, cela n'était pas le cas. Les fusions étudiées étaient de véritables fusions.

Nous pouvons conclure qu'un examen des différents types d'entrée du fait d'une acquisition et de sortie du fait d'une cession, permet d'atteindre plusieurs buts. Premièrement, en faisant la distinction entre l'entrée par des entreprises existantes et l'entrée par de nouvelles entreprises, on peut déterminer si la population des entreprises est réellement renouvelée ou si elle n'est que remaniée. A ce sujet, les données indiquent qu'une proportion importante de l'entrée des entreprises par catégorie d'acquisition comprend une diversification.

Deuxièmement, cet examen donne une idée de la mesure dans laquelle l'entrée et la sortie par catégories d'acquisition et de cession entraînent un changement important. Compte tenu du mode d'attribution des identificateurs de nouvelles entreprises utilisé dans beaucoup de bases de données administratives, il peut toujours arriver que le phénomène que l'on mesure ne soit pas associé à un changement important dans la structure de contrôle ou dans celle du groupe d'exécution.[15] Les réorganisations de société qui donnent lieu à une nouvelle structure juridique sans changer la propriété, la structure

opérationnelle ou les politiques peuvent se produire pour plusieurs raison (des réductions d'impôts, par exemple). Les vérifications de validation des identificateurs d'entreprise qui ont été faites montrent que les changements à cet égard tiennent compte d'événements économiques importants. Il ne s'agit pas de simples changements de raison sociale, de réorganisations de société mineures ou d'erreurs de codage.

PROBLÈMES DE MISE EN APPLICATION: QUESTIONS GÉNÉRALES

Les grandes questions d'ordre conceptuel comme la période, le niveau de détail pour l'industrie et les catégories d'entrée et de sortie à choisir sont relativement simples à résoudre. Il en va tout autrement des problèmes relatifs aux particularités de chaque base de données qui rendent difficile l'obtention d'une mesure précise. Nous donnons dans cette section une vue d'ensemble de certains de ces problèmes et de leur importance pour les données tirées du recensement des manufactures et utilisées dans le présent document. Nous décrirons plus en détail dans des sections ultérieures la solution propre à chaque problème et nous rendrons compte alors des difficultés posées par chaque base de données.

- Couverture

La valeur des statistiques de l'entrée et de la sortie obtenues à partir d'une base de données dépendra de l'exhaustivité de la couverture offerte par la base de données. Des bases de données, comme celles de Dun et Bradstreet utilisée par Birch (1979, 1981), et de la U.S. Small Business Administration (1984), sont incomplètes, ayant été créées uniquement à partir des dossiers fournis par les sociétés qui voulaient être inscrites dans ces bases de données à des fins d'estimation de leur solvabilité. D'autres bases de données, comme celles qu'ont créées Storey[16] et ses collègues au R.-U., sont établies à partir de différentes sources, dont aucune ne prétend être un recensement complet.

L'utilisation du recensement canadien des manufactures pour mesurer l'entrée et la sortie permet de surmonter en grande partie ces problèmes. Les données canadiennes embrassent toutes les entreprises du secteur manufacturier et sont recueillies par l'organisme statistique officiel du pays. Ces données sont le résultat combiné de l'expertise du personnel et de la vaste couverture que supposent la réalisation de recensements nationaux.

Les base de données longitudinales peuvent aussi poser des problèmes, pas tellement en raison d'une couverture incomplète, mais parce qu'elles ne sont pas courantes ou qu'elles changent dans le temps. Cela est souvent dû au retard qui existe quand on ajoute de nouvelles entreprises à une base de données ou lorsqu'on élimine celles qui n'existent plus. De soudaines vagues d'activité pour saisir des entreprises existantes qu'on aurait peut-être oubliées ou pour éliminer des fichiers les entreprises défuntes, peuvent produire un faux niveau des entrées et des sorties mesurées pour une année donnée. Johnson et Storey (1985), par exemple, nous préviennent que des éliminations soudaines faites dans les fichiers de Dun et Bradstreet à la fin des années 70 ont causé des biais dans les taux de sortie calculés à l'aide de cette base de données pour cette période. De même, ils font remarquer que l'introduction des nouvelles entreprises dans la base de données se fait avec un retard tel qu'il n'est pas pratique de mesurer l'entrée et la sortie sur une base annuelle.

Ces problèmes ne se posent généralement pas pour le recensement des manufactures parce que celui-ci est annuel. Les dossiers administratifs de l'Impôt constituent un bon moyen de trouver de nouvelles usines et entreprises. De plus, un personnel qualifié est chargé de faire le suivi des producteurs qui existaient déjà et qui n'ont pas retourné leur questionnaire du recensement, pour vérifier si ces entreprises ou ces usines sont toujours en exploitation. En général, le recensement canadien renferme donc des données détaillées et courantes à partir desquelles on peut obtenir des taux annuels d'entrée et de sortie significatifs. Certains retards et omissions peuvent se produire, mais ils seront négligeables comparativement à ceux d'autres sources de données.

Les données du recensement canadien ne sont pas complètement à l'abri d'un changement de couverture dans le temps. Un tel changement s'est produit au milieu des années 70. Il existe toutefois des informations qui permettent d'estimer l'effet précis d'un changement dans la couverture du recensement.

Ce problème ne devrait pas avoir de répercussions sur la base de données de 1970-1979 qui a été créée pour mesurer l'entrée et la sortie à long terme, puisqu'une grande partie des entrants oubliés au milieu des années 70 auront été introduits dans la base avant 1979. Toutefois, il n'en a pas été ainsi pour les bases de données des établissements et des entreprises qui servent à mesurer les taux annuels d'entrée, et des modifications

ont dû être apportées pour faire face à ce problème. Nous traiterons de ces bases dans une autre section.

- Choix de l'échantillon

L'avantage d'un recensement officiel repose sur la large couverture qu'il offre. Par contre, l'utilisation de tous les enregistrements pour faire l'analyse peut être très coûteuse. De plus, il faut se rappeler que tous les enregistrements ne sont pas d'égale qualité.

Les établissements interrogés directement par Statistique Canada dans le cadre du recensement annuel des manufactures peuvent recevoir un questionnaire complet ou abrégé. Voici quelle est la différence entre les deux:

Le questionnaire complet est un questionnaire très détaillé envoyé aux établissements dont la valeur des livraisons dépasse des seuils minimums qui varient, selon la province et l'industrie, d'une année à l'autre; il est conçu pour prendre en compte à peu près toutes les livraisons de l'industrie. En 1975, seule une faible partie (4.1%) de la valeur des livraisons des produits de propre fabrication des industries manufacturières n'a pas figuré sur les questionnaires complets. La formule abrégée constitue un questionnaire simplifié qui ressemble beaucoup à un état des résultats typique d'une société. On l'envoie aux petits établissements manufacturiers dont la valeur des livraisons se situe en deçà d'un seuil minimum (Statistique Canada, 1979, p. 10).

Certaines usines très petites ne reçoivent ni le questionnaire complet, ni le questionnaire abrégé. Les données relatives à ces usines sont tirées des dossiers administratifs de l'Impôt plutôt que des questionnaire postaux. A la fin des années 70 et au début des années 80, les deux types de petits établissements[17] rendaient compte de 5 pour cent ou moins de toutes les livraisons du secteur manufacturier: 2.0 pour cent en 1970, 4.1 pour cent en 1975 et 3.4 pour cent en 1982.[18] Par contraste, ces établissements représentaient 40 pour cent de tous les établissements de ce secteur en 1970, 50 pour cent en 1975 et 53.9 pour cent en 1982.[19]

Il est important de comprendre la différence entre un grand et un petit établissement parce qu'il est parfois opportun, pour des raisons de coût, d'utiliser seulement un sous-ensemble de tous les établissements pour mesurer l'entrée et la sortie. De plus, la création et la disparition de petits établissements peuvent

dépendre de l'empressement que l'on met à trouver ces petits établissements. Cet empressement peut aussi varier d'une année à l'autre, en fonction des contraintes budgétaires auxquelles l'organisme statistique est soumis et des préoccupations de l'administration relativement au flot de paperasserie que l'on impose aux entreprises plus petites.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons retenu essentiellement les établissements qui remplissaient un questionnaire complet pour les raisons invoquées plus haut et parce que l'échantillon visé par ce questionnaire nous permettait de mesurer d'une façon cohérente un plus grand nombre de caractéristiques des entrants. Cela est dû au fait que les questionnaire complets renferment des renseignements plus détaillés sur les activités des usines et que certains concepts, comme la valeur ajoutée, ne sont pas définis de la même manière dans le cas des établissements visés par le questionnaire complet et de ceux visés par le questionnaire abrégé.[20]

Nous avons examiné les répercussions de l'utilisation de cet échantillon en comparant les taux d'entrée et de sortie établis à l'aide de l'univers des établissements visés par le recensement et ceux établis à l'aide de l'échantillon visé par le questionnaire complet seulement. Nous avons utilisé à cette fin la base de données à long terme, 1970 représentant l'année initiale et 1979, l'année finale. L'échantillon visé par le questionnaire complet donne des taux d'entrée et de sortie beaucoup plus bas que l'échantillon intégral lorsque nous nous servons du nombre d'usines et d'entreprises; toutefois, son utilisation ne modifie pas beaucoup l'estimation de ces taux lorsqu'on les mesure en termes d'effectifs ou de livraisons.[21] Nous y reviendrons plus loin. Les petits établissements sont nombreux mais ne représentent qu'un faible pourcentage des effectifs totaux.

Les raisons qui nous ont amenés à ne retenir que les établissements visés par le questionnaire complet nous ont aussi conduits à choisir les entreprises qui ne possédaient que des établissements visés par ce questionnaire, tant pour la base de données à long terme que pour les bases de données à court terme. Aux fins du recensement des manufactures, une entreprise est constituée de tous les établissements qu'elle possède. Généralement, les établissements des entreprises plus importantes sont classés comme des établissements visés par le questionnaire complet et les établissements des petites entreprises sont classés comme des établissements visés par le questionnaire abrégé.

L'utilisation du questionnaire complet crée certains problèmes au niveau des additions. La démarcation entre un établissement visé par le questionnaire abrégé et celui visé par le questionnaire complet a changé radicalement en 1975. Cela ne pose pas de problèmes majeurs pour la base de données à long terme. Il y en aurait cependant, si l'on comparait les périodes 1970-1975 et 1976-1980, parce qu'il y aurait un peu moins d'entrants dans la dernière période. Le problème est plus aigu lorsqu'on mesure les taux annuels d'entrée et de sortie puisqu'une discontinuité se crée au milieu de la période. Nous traiterons de ces problèmes dans une autre section.

- Unités de mesure

L'importance de l'entrée peut se mesurer en termes de nombre d'établissements et d'entreprises, ou d'extrants et d'intrants. Nous utilisons les deux ensembles de mesures. Les taux d'entrée et de sortie calculés à l'aide du nombre d'établissements et d'entreprises indiquent si le processus d'entrée et de sortie est facile; s'ils sont calculés à l'aide du volume d'extrants ou d'intrants, les taux déterminent l'importance de ce processus. Les livraisons ainsi que les effectifs totaux (salariés) permettent de mesurer la taille. Les livraisons représentent la mesure la plus logique pour étudier le processus concurrentiel parce que celles-ci indiquent la part du marché que les entrants peuvent occuper. De son côté, la mesure des effectifs nous permet de connaître l'incidence de l'entrée et de la sortie sur la rotation du personnel.

La mesure des effectifs provient dans tous les cas des statistiques de l'activité totale obtenues à partir du recensement.[22] Dans le cadre de celui-ci, elle est présentée comme un équivalent annuel. Si, par exemple, une usine emploie 60 travailleurs par mois pour une période de six mois, on enregistrera 30 années-personnes. Dans certains cas, cette façon de procéder peut produire un biais par défaut dans les estimations de l'entrée et de la sortie (puisque 60 personnes et non 30 sont touchées par la sortie de l'usine décrite ci-dessus). Cela modifierait également les taux d'entrée et de sortie calculés puisque ce facteur n'aura vraisemblablement pas la même incidence sur l'emploi dans les usines continuant d'exister, qui forment le dénominateur de ce calcul. On pourrait aussi supposer que les entrants et les sortants sont répartis uniformément sur toute l'année et que leur durée de vie moyenne est de six mois. Tous les chiffres bruts des effectifs qui se rapportent à l'entrée et à la sortie seraient alors doublés.[23]

Nous n'avons pas suivi cette ligne de conduite dans le cadre de la présente étude. Nous pensons qu'il y a suffisamment de retard dans les déclarations du recensement pour considérer que les chiffres des effectifs totaux pour la première et la dernière année de déclaration d'un établissement correspondent essentiellement à une année complète d'activité. Nous en avons fait la vérification en examinant les chiffres des effectifs déclarés, par les entreprises sortantes, pour l'année de sortie et l'année précédente. Les différences étaient relativement mineures et sûrement pas de l'ordre de 100 pour cent, comme le laisserait supposer la règle du doublement.

- Nuances dans les définitions

Une fois que l'on a déterminé les catégories à mesurer, il reste à résoudre les problèmes de mise en application parce que, dans certains cas, d'autres définitions peuvent servir à mesurer une catégorie particulière d'entrée et de sortie. Trois questions ont été examinées attentivement. Premièrement, faudrait-il considérer les usines qui changent d'industrie comme des créations et des disparitions? Deuxièmement, des fusions horizontales se sont-elles produites dans les catégories des acquisitions et des cessions (catégories 22 et 31 du tableau 1)? Troisièmement, dans quelle mesure les catégories d'entrée et de sortie pour les diverses entreprises se chevauchent-elles?

Reclassification d'une usine considérée comme une entrée. L'entrée d'un établissement correspond à l'apparition d'une nouvelle usine. Une nouvelle usine peut figurer dans une industrie particulière au niveau des catégories à quatre chiffres parce qu'elle n'était pas prise en compte dans le recensement des manufactures, ou parce qu'elle faisait partie d'une autre industrie et qu'elle a été transférée dans la nouvelle industrie. Un établissement est classé dans une industrie en fonction de ses produits. Lorsqu'une usine change son type de produit, l'industrie à laquelle elle appartient peut changer. Un transfert a lieu parce qu'une usine dont la production principale était attribuée auparavant à d'autres industries concentre maintenant la plus grande partie de ses activités sur des produits qui appartiennent à l'industrie en question.

Il n'est pas facile de déterminer la ligne de conduite à suivre dans le cas des usines qui ont été reclassées dans une autre industrie. La reclassification dans l'industrie N d'une usine de l'industrie M entraîne un déplacement des emplois de l'usine de l'industrie M à l'industrie N; mais, généralement, cette reclassification ne tend pas à créer, dans l'industrie N, de

nouveaux emplois qui équivalent au total de l'effectif de l'usine reclassée. Par conséquent, les mesures de l'entrée qui tiennent compte de cette forme d'entrée dans N semblent, à première vue, surestimer la création et la perte d'emplois attribuables à l'entrée et à la sortie. Ce raisonnement laisserait supposer qu'il faudrait exclure les transferts, dans le cas des études de la rotation du personnel visant à mesurer la croissance et le déclin des emplois au niveau du producteur. D'autre part, dans le cas des études de la concurrence, les transferts sont importants parce qu'ils intègrent de nouveaux participants dans l'industrie.

Nous avons résolu le problème en mesurant l'importance des transferts à l'aide de la base de données à long terme. Pour ce qui est des bases de données à court terme, les transferts d'une industrie au niveau des catégories à quatre chiffres à une autre au sein du secteur manufacturier ne posent pas de problème. Toutefois, au niveau d'agrégation utilisé ici, des transferts d'entrées et de sorties peuvent se produire si les usines sont reclassées du secteur manufacturier au secteur du commerce de gros. Dans le cas des bases de données à court terme, les transferts sont considérés comme des entrées et des sorties et nous n'avons pas essayé d'en mesurer précisément l'importance. Mais leur importance a été étudiée et les résultats de cet exercice sont présentés, plus loin, dans la discussion de ces bases de données.

Regroupement d'usines considéré comme une fusion. Pour mesurer l'entrée et la sortie, on affecte des usines ou des entreprises et soit leurs extrants, soit leurs intrants à une des catégories du tableau 1. Quand on emploie les usines, les catégories sont mutuellement exclusives. Mais il se peut qu'elles ne correspondent pas exactement au concept requis.

C'est ce qui se produit quand on n'emploie que la catégorie 11 pour mesurer les fusions horizontales. Cette catégorie renferme les usines qui sont acquises par une entreprise qui continue de posséder au moins une autre usine dans l'industrie en question. Les cas de ce genre sont manifestement des fusions horizontales. La catégorie des acquisitions (catégorie 22 du tableau 1) ne renferme pas, généralement, de fusions horizontales. Par exemple, dans la base de données à long terme, par définition, l'entreprise qui fait l'acquisition n'avait pas d'usine dans l'industrie en 1970 et, dans la majorité des circonstances, l'acquisition qu'elle fait n'entraîne donc pas un regroupement horizontal d'usines. Il existe, cependant, certaines circonstances où une fusion horizontale peut se trouver dans

cette catégorie. Cela sera le cas si l'entreprise qui fait l'acquisition achète plusieurs entreprises dans la même industrie entre 1970 et 1979. Cela se produira également si une fusion horizontale est achevée avant l'acquisition qui fait entrer une nouvelle entreprise dans l'industrie.

Nous avons donc examiné quelle était l'importance de l'élément horizontal de la catégorie des acquisitions. Les résultats de cet examen sont donnés dans la discussion de la base de données à long terme.

Chevauchement des catégories d'entrée des entreprises. La définition de l'entrée et de la sortie en termes de nombre d'usines pose peu de problèmes de chevauchement. Les usines sont classées dans une seule catégorie. On a traité plus haut de la seule exception relative au cas des fusions horizontales.

Le problème du chevauchement pourrait être plus sérieux lorsqu'on mesure l'entrée à l'aide du nombre d'entreprises. Une entreprise peut entrer dans l'industrie en construisant une usine, en faisant l'acquisition d'une usine, ou en faisant ces deux opérations. Les entreprises continuant d'exister peuvent construire une usine, céder une usine ou en acquérir une. Cela peut créer plusieurs difficultés. Les pourcentages des différentes catégories ne totalisent plus 100 pour cent. Les différents degrés d'activité dans plusieurs catégories peuvent alors avoir une influence sur les comparaisons de l'importance de l'entrée pour toutes les industries. Nous avons examiné l'importance de ce problème en nous servant de la base de données à long terme.

PROBLÈMES DE MISE EN APPLICATION: EXEMPLES PRÉCIS

Dans les sections précédentes, nous avons décrit et examiné d'une manière générale les choix à faire concernant la production de trois bases de données visant à étudier différents aspects de l'entrée et de la sortie, ainsi que les définitions qui s'y rapportent. Nous traiterons plus en détail, dans les sections suivantes, de chacune de ces bases de données en mettant l'accent sur la façon dont les problèmes de mise en application ont été résolus.

La base de données à long terme

A court terme, les composantes cycliques et stochastiques de la croissance et du déclin des entreprises tendent à écraser les tendances structurelles. Il en va de même pour l'entrée et la sortie. Parce que nous avons jugé que l'importance de l'entrée et de la sortie ne pourrait se manifester qu'à plus long terme, nous avons utilisé la base de donnés qui offre le plus de détails, soit la base de données à long terme. L'entrée et la sortie sont mesurées au niveau de l'industrie pour les catégories à quatre chiffres. Toutes les catégories du tableau 1 sont utilisées. Choix de l'échantillon. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'importance de l'entrée et de la sortie peut être évaluée à l'aide de l'univers intégral des entreprises et des établissements ou de l'échantillon réduit visé par le questionnaire complet. L'utilisation exclusive de l'échantillon réduit comporte des avantages. Toutefois, avant de recourir largement à cet échantillon, il est important d'évaluer les effets de cette démarche.

Le tableau 4 indique le pourcentage de toutes les industries au niveau des catégories à quatre chiffres pour lesquelles on a enregistré au moins une observation dans chacune des catégories d'entrée et de sortie. Les ratios de couverture sont présentés pour l'ensemble des établissements compris dans chaque industrie et pour seulement l'échantillon visé par le questionnaire complet. Le fait de choisir ce dernier échantillon n'influe de toute évidence pas beaucoup sur la couverture. Pour l'échantillon visé par le questionnaire complet: dans 94.0 pour cent des industries, des entreprises sont entrées dans l'industrie en construisant une usine; dans 96.4 pour cent des industries, on a trouvé des entreprises sortantes qui ont fermé une ou plusieurs usines. Il y a eu entrée par suite d'acquisition d'usine et sortie par suite de cession d'usine dans 88.6 et 91.0 pour cent des industries respectivement. Pour les entreprises continuant d'exister, les pourcentages des ouvertures et des fermeture d'usine étaient un peu moins élevés mais quand même importants. Les entreprises continuant d'exister ont ouvert au moins une usine dans 73.6 pour cent des industries et elles en ont fermé dans 74.8 pour cent des industries. C'est pour les catégories des acquisitions et des cessions relatives aux entreprises continuant d'exister que la couverture a été la plus faible. Pour ces entreprises, il y a eu fusion horizontale dans 52.7 pour cent des industries et cession d'usine dans seulement 32.3 pour cent d'entre elles.

Le tableau 5 renferme deux estimations de l'importance des diverses catégories d'entrée établies à partir du nombre d'établissements et de la valeur des livraisons. Le tableau 6 contient deux estimations des catégories de sortie. Dans chaque cas, la première estimation repose sur l'univers intégral, et la seconde, sur l'échantillon qui remplit le questionnaire complet. L'importance d'une catégorie est mesurée en fonction des totaux de l'ensemble utilisé (toutes les observations dans le premier cas, seulement celles de l'échantillon visé par le questionnaire complet dans le second). Les estimations qui figurent dans les tableaux 5 et 6 représentent la moyenne de l'importance de chaque catégorie pour 167 industries au niveau des catégories à quatre chiffres.

Il est évident que lorsqu'on tient compte du nombre d'établissements, l'utilisation de l'échantillon visé par le questionnaire complet a une influence sur l'importance de l'entrée et de la sortie; l'effet est beaucoup moindre lorsqu'on tient compte des livraisons. Quand toutes les observations sont employées, 36.9 pour cent de tous les établissements en 1979 avaient été construits depuis 1970 par des entreprises qui étaient entrées dans l'industrie; mais seulement 18.8 pour cent des entreprises visées par le questionnaire complet se trouvaient dans cette catégorie. Si l'on tient compte de la part des livraisons, les différences sont beaucoup plus faibles, les usines nouvellement construites des entreprises qui entrent dans l'industrie n'ont produit que 14.4 pour cent et 11.5 pour cent des livraisons totales pour les deux ensembles de données. La différence entre les résultats produits par les deux ensembles de données est même plus faible pour les autres catégories d'entrée.

Il est évident que l'échantillon visé par le questionnaire complet peut être utilisé pour mesurer les valeurs des livraisons qui ont été modifiées par l'entrée et par la sortie sans trop les fausser. Cette conclusion s'applique également à d'autres mesures des intrants ou des extrants.[24]

- Entrée d'usines entièrement nouvelles par opposition à l'entrée d'usines reclassées

Puisque l'on peut définir une entrée et une sortie d'établissement en tenant compte ou non du transfert d'usines d'une industrie à une autre, nous avons examiné l'importance de la catégorie du transfert d'usines. A cette fin, tous les établissements continuant d'exister dont le code de la CAE en 1979 différait de celui de 1970 ont été considérés comme des entrants en 1979 et des sortants en 1970 de l'industrie en

question de la CAE, au niveau des catégories à quatre chiffres, selon un transfert d'usines. Nous avons divisé les transferts d'usines en deux catégories: les transferts associés à des entreprises qui entrent dans une industrie et ceux associés à des entreprises continuant d'exister. Dans le premier cas, le transfert a permis d'intégrer une nouvelle entreprise dans une industrie; dans l'autre cas, l'entreprise, dont l'usine a reçu un nouveau code de la CAE, possédait déjà une usine dans cette industrie. Le statut d'une entreprise nouvelle par opposition à celui d'une entreprise continuant d'exister dépend du fait qu'elle possède ou non une usine dans une industrie particulière au niveau des catégories à quatre chiffres.

Les tableaux 5 et 6 renferment également des estimations de l'importance de l'entrée et de la sortie par suite d'un transfert. Le taux d'entrée de nouvelles entreprises par suite d'un transfert s'élève à 4.6 pour cent lorsqu'on le mesure à l'aide des livraisons et de l'échantillon visé par le questionnaire complet. L'échantillon choisi n'influe pas beaucoup sur ce taux. On peut diviser en deux sous-catégories le taux d'entrée des nouvelles entreprises dans une industrie par suite de transferts d'usines: la première (ligne 3b, tableau 5) correspond aux transferts qui comprennent un changement de propriétaire (1.1 pour cent de toutes les livraisons de l'industrie selon l'échantillon visé par le questionnaire complet) et qui pourraient être inclus dans la catégorie de l'entrée par suite d'une acquisition (catégorie 22). Ce groupe représente environ 10 pour cent de la catégorie de l'entrée par suite d'une acquisition qui ne comprend pas les transferts d'usines (ligne 2, tableau 5). On classe dans la seconde sous-catégorie (ligne 3a, tableau 5) les usines qui ont gardé le même propriétaire (3.5 pour cent de toutes les livraisons de l'industrie). Ces usines pourraient faire partie de la catégorie d'entrée de nouvelles entreprises par suite de l'ouverture d'une usine (catégorie 23). Leurs livraisons représentent environ 30 pour cent de la catégorie d'entrée de nouvelles entreprises par suite de la construction d'une usine lorsque les transferts ne sont pas pris en compte (ligne 1, tableau 5).

Les résultats pour les sorties sont le reflet de ceux pour les entrées. Les transferts où il n'y a pas de changement de propriétaire peuvent augmenter d'environ 30 pour cent le taux de sortie des entreprises par suite de la fermeture d'une usine. Le nombre de transferts d'usines par des entreprises continuant d'exister est également élevé par rapport à la création d'usines par ce type d'entreprise. Les transferts représentent 0.9 pour cent des livraisons en 1979 (ligne 7, tableau 5) comparativement

à 4.4 pour cent en moyenne (ligne 6, tableau 5) pour la part des nouvelles usines des entreprises continuant d'exister. Pour conclure, il faut tenir compte des transferts puisque ceux-ci peuvent modifier sensiblement les taux d'entrée et de sortie calculés à long terme.

- Fusions horizontales

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'évaluation de l'importance des fusions horizontales exige une estimation de la mesure dans laquelle la catégorie d'entrée et de sortie par acquisition renferme un élément horizontal. Afin de pouvoir mesurer l'importance de l'élément horizontal des usines acquises et cédées, on a dû prendre une décision relativement aux entreprises qui seraient classées comme effectuant l'acquisition et à celles qui seraient classées comme acquises.[25] Dans la majorité des cas où la catégorie des acquisitions et des cessions comprenait des fusions horizontales, il était évident qu'une entreprise avec beaucoup d'usines était fusionnée avec une autre qui en possédait peu. Par conséquent, le plus petit des associés (d'après les livraisons) était défini comme l'entreprise acquise et l'on considérait que la fusion horizontale n'avait un effet que sur ses ventes. C'est essentiellement de cette façon que l'importance des fusions horizontales a été calculée dans le tableau 6, puisque les entreprises continuant d'exister qui effectuent des acquisitions sont généralement plus grosses que les usines qu'elles acquièrent.

Les livraisons des usines acquises pendant un processus de diversification qui correspondait aussi à une fusion horizontale étaient exprimées comme un pourcentage des livraisons de chaque industrie. Pour 167 industries, ce rapport était, en moyenne, de 1.1 pour cent lorsque calculé à l'aide de la valeur des livraisons effectuées en 1979 par les usines acquises et de 1.5 pour cent lorsque calculé à l'aide de la valeur des livraisons effectuées en 1970 par les usines cédées. On pourrait soutenir que cela représente la valeur de la sous-estimation de l'élément correspondant à la fusion horizontale. L'estimation précédente de l'importance moyenne des fusions horizontales pour 167 industries au niveau des catégories à quatre chiffres était de 3.0 pour cent pour les usines qui étaient acquises en 1979, comme cela est indiqué dans le tableau 5. Bien que l'importance des fusions horizontales augmente lorsqu'on reconnaît qu'une partie de l'activité relative à l'acquisition et à la cession des nouvelles entreprises et des entreprises qui sortent de l'industrie comporte un élément horizontal, cet accroissement est encore petit par rapport à l'importance de l'entrée par

acquisition (catégorie 22) comme cela est indiqué dans le tableau 5.

- Chevauchement des catégories d'entrée et de sortie

Afin de pouvoir examiner l'étendue de ce problème, nous avons estimé le nombre d'établissements et le nombre d'entreprises dans les diverses catégories d'entrée pour un échantillon réduit de 141 industries (un échantillon qui avait servi à une analyse de régression pour l'entrée (Baldwin et Gorecki, 1987)). Nous n'avons tenu compte que des établissements visés par le questionnaire complet.

Pour chaque industrie comprise dans l'échantillon de 141 industries manufacturières au niveau des catégories à quatre chiffres, en moyenne, 24.6 entreprises par industrie étaient entrées dans une industrie avant 1979, 4.9 entreprises étaient entrées par suite d'une acquisition et 21.7 par suite de la construction d'une usine.[26] Par conséquent, parmi les 24.6 entrants, 2 entreprises, en moyenne, ont fait leur entrée pendant la période 1970-1979 en acquérant une usine et en en construisant une. Pour ce qui est des sorties, en moyenne, 38.3 entreprises existantes en 1970 ont cessé leurs activités au cours de la décennie dont 7.2 par suite d'une cession et 33.2 à la suite d'une fermeture. Ainsi, parmi les 38.3 entreprises sortantes, environ 2.1 par industrie, en moyenne, étaient sorties de l'industrie suite à une cession et à une fermeture d'usine au cours de la période 1970-1979.[27]

Dans la catégorie des entreprises continuant d'exister, 50.3 entreprises, en moyenne, possédaient une usine dans l'industrie au cours des années initiale et finale. On dénombre 49.8 entreprises possédant des usines qui sont demeurées dans l'industrie au cours de la décennie. 1.6 qui ont cédé des usines et 3.7 qui en ont fermées. La somme des sous-catégories (55.1) est d'environ 10 pour cent supérieure au nombre d'entreprises continuant d'exister (50.3). Nous retrouvons plus ou moins le même chevauchement du côté des entrées lorsque nous examinons le nombre d'entreprises continuant d'exister en 1979.

<u>Mesure de l'entrée et de la sortie à court terme</u>

Comme nous l'avons indiqué précédemment, deux bases de données ont été créées pour mesurer l'entrée et la sortie à court terme qui se rapportent au secteur manufacturier. La première suit d'année en année l'évolution des établissements au cours de la période 1970-1982 et la seconde fait de même pour les entreprises. Les bases de données à court terme permettent

uniquement de mesurer l'entrée et la sortie à un niveau élevé d'agrégation des industries (l'ensemble du secteur manufacturier).

Plusieurs problèmes se sont posés au moment de mesurer l'entrée et la sortie à court terme. Nous les examinerons dans les deux sections ci-après. La première traite de la base de données des établissements et la seconde, de la base de données des entreprises.

La base de données annuelle des établissements

- Choix de l'échantillon

On peut générer des données relatives à l'entrée et à la sortie en tenant compte de tous les établissements, uniquement de ceux qui remplissent le questionnaire complet, ou uniquement de ceux qui remplissent le questionnaire abrégé. Nous avons décidé d'utiliser seulement les questionnaires complets parce que, entre autres problèmes, le fait que la population visée par le questionnaire abrégé change continuellement produisait des taux d'entrée et de sortie spécieux[28] (surtout dans le cas de la mesure des taux annuels d'entrée et de sortie). Nous avons démontré dans une section précédente que les données du questionnaire complet constituent une bonne approximation des résultats du recensement total pour la période à plus long terme, de 1970 à 1979, (du moins lorsque la mesure de l'entrée est établie selon le nombre de livraisons ou d'emplois visés).

Dans le cas de la base de données à court terme, l'utilisation exclusive des questionnaires complets comme critère d'échantillonnage est insuffisante. La ligne de démarcation entre questionnaires abrégés et questionnaires complets a changé au fil des années. Pour cette raison, l'utilisation exclusive des données du questionnaire complet produirait certains changements dans l'entrée et la sortie attribuables uniquement à une reclassification. Nous avons résolu ce problème en prenant comme échantillon longitudinal des établissements tous ceux qui avaient rempli un questionnaire complet au moins une fois. Un établissement est alors considéré comme un entrant pour une année particulière parce qu'il a fait son entrée dans une industrie cette année-là et qu'il a alors rempli un questionnaire complet ou qu'il en a rempli un à une date ultérieure.

Cette technique permet d'atténuer, sans toutefois les éliminer, les problèmes causés par la ligne de démarcation mouvante entre les établissements qui remplissent l'un ou l'autre des deux types de questionnaire. Elle contribue essentiellement à aplanir les fluctuations en éliminant l'élément le plus volatil, les établissements qui se trouvent de part et d'autre de la ligne de démarcation. Comme les déplacements de cette ligne sont généralement petits, cette technique est suffisante la plupart du temps; toutefois, des changements importants ont été apportés à la couverture du recensement à deux occasions. Il a alors fallu corriger les estimations de l'entrée et de la sortie.

- Révision importante, en 1975, de la couverture relative au questionnaire complet

La ligne de démarcation entre le questionnaire abrégé et le questionnaire complet a été révisée en profondeur en 1975.[29] Au début des années 70, Statistique Canada a haussé lentement la ligne de démarcation de manière à conserver à peu près le même pourcentage d'établissements dans chaque catégorie. Toutefois, en 1975, l'organisme l'élevait considérablement afin de réduire le fardeau de réponse des fabricants plus petits. En conséquence, le pourcentage des établissements qui remplissaient un questionnaire abrégé est passé de 36.1 pour cent en 1974 à 50.1 pour cent en 1975. Il n'a connu aucune augmentation semblable par la suite, bien qu'il ait augmenté lentement au fil des années. En 1983, il représentait 54.9 pour cent de tous les établissements comparativement à 50.1 pour cent en 1975. Le pourcentage des employés travaillant dans les établissements visés par le questionnaire abrégé accusait une légère augmentation (7.6 à 8.7 pour cent) au cours de la même période.

La reclassification de la ligne de démarcation entre le questionnaire complet et le questionnaire abrégé en 1975 aura moins de répercussions sur les estimations de l'entrée et de la sortie obtenues grâce à l'échantillon visé par le questionnaire complet modifié adopté ici.[30] Cela est dû au fait que les établissements qui faisaient partie de la catégorie visée par le questionnaire abrégé au moment de leur entrée en 1975, mais qui ont ensuite pris de l'expansion pour passer dans la catégorie visée par le questionnaire complet (même si la tâche était plus difficile en 1975 en raison de la hausse de la ligne de démarcation qui servait à définir les établissements visés par le questionnaire complet) seront quand même pris en compte. Toutefois, le problème n'est pas entièrement éliminé pour autant. Les établissements qui auraient fait la transition d'un questionnaire abrégé à un questionnaire complet en vertu de la

définition antérieure à 1975 d'un établissement visé par le questionnaire complet, mais qui ne le font pas en vertu de la nouvelle définition, seront omis.

L'augmentation de la taille moyenne des établissements entrants qui s'est manifestée après 1975 témoigne d'une certaine réduction de l'entrée mesurée attribuable à la révision survenue cette année-là. Chacun de ces établissements employait en moyenne 20 personnes entre 1970-1971 et 1972-1973, mais 28.1 personnes entre 1975-1976 et 1980-1981. L'augmentation de la taille moyenne des établissements s'est produite brusquement au moment de la reclassification de ceux-ci, en 1975, dans la catégorie des établissements visés par le questionnaire complet ou dans celle des établissements visés par le questionnaire abrégé.

Afin de calculer l'effet de la redéfinition de 1975 sur les taux d'entrée estimés, la distribution des entrants de 1973-1974 a été tronquée en éliminant les plus petits entrants jusqu'à ce que la taille moyenne de ceux qui restent soit égale à la taille de l'entrant moyen après 1975. Pour ce faire, il a fallu enlever, en moyenne, 32.1 pour cent des entrants qui représentaient 4.5 pour cent des employés de tous les entrants. Cela correspond à l'estimation de la réduction en pourcentage des chiffres relatifs à l'entrée antérieurs à 1975 qu'il faut apporter pour que ces chiffres soient comparables à ceux calculés pour le reste de la période.[31]

L'adoption de l'échantillon visé par le questionnaire complet crée un autre problème de mesure qui est révélé par les données présentées dans le tableau 7. La colonne II contient le nombre d'établissements qui ont rempli un questionnaire du recensement annuel des manufactures, qu'il s'agisse d'un questionnaire complet ou d'un questionnaire abrégé. La colonne III renferme le nombre d'établissements définis pour inclusion dans la base de données longitudinales, soit ceux qui ont rempli un questionnaire complet au moins une fois. La couverture de l'échantillon d'établissements (colonne IV) diminue d'année en année, reflétant le recours aux établissements visés par le questionnaire complet dans la présente étude ainsi que la baisse graduelle de leur importance en termes du nombre d'établissements. Ce phénomène ne devrait pas avoir trop de répercussions sur les taux d'entrée et de sortie lorsqu'on les calcule comme une proportion du nombre d'entreprises ou d'établissements à un moment précis. L'écart est encore moins accentué lorsque les taux d'entrée et de sortie sont mesurés en termes d'effectifs, en raison de la taille relativement petite des établissements visés par le questionnaire abrégé. Néanmoins, le calcul des taux annuels d'entrée à l'aide

de l'échantillon du questionnaire complet ne porte que sur la période qui se termine en 1982. Après cette année, l'échantillon ne renferme pas, actuellement, un nombre d'années suffisant pour rendre parfaitement compte de la transition d'une usine visée par le questionnaire abrégé en usine visée par le questionnaire complet. Par conséquent, les taux d'entrée seront de plus en plus sous-estimés. Ce problème pourra être surmonté lorsque nous disposerons des données pour un plus grand nombre d'années.

- Variation de la couverture du recensement

Le second problème a surgi en raison d'un changement majeur dans la couverture du recensement. Si aucune mesure n'était prise pour corriger l'effet de ce changement, ce dernier aurait entraîné une fausse augmentation de l'entrée pour les années 1978 et 1979 et une sous-estimation de l'entrée et de la sortie au cours des années précédentes.

Un changement majeur a été apporté en 1978 à la couverture du recensement canadien des manufactures. Statistique Canada perdait, en 1972, une source de renseignements administratifs qui permettait d'identifier de nouveaux établissements.[32] Il en est résulté une réduction de la couverture qui n'a pas été corrigée avant 1978 et, dans une moindre mesure, 1979. En 1978, par exemple, 3,820 nouveaux établissements, dont Statistique Canada soupçonnait l'existence, ont été ajoutés au recensement des manufactures. Ces "nouvelles" unités représentaient 12 pour cent de tous les établissements dénombrés en 1978; toutefois, la plupart étaient très petits, et l'augmentation des livraisons du secteur manufacturier attribuable à cet ajout était peu importante (ces "nouveaux" établissements ne représentaient que 1.7 pour cent du total des effectifs en 1978).[33] En 1979, suite aux améliorations apportées à la couverture, on a ajouté 1,142 autres établissements qui existaient déjà, ces derniers ne représentaient que 3.3 pour cent de tous les établissements, en 1979, et que 0.37 pour cent du total des effectifs.[34]

Les taux annuels d'entrée pour le secteur manufacturier dans son ensemble sont présentés au tableau 8. Ils sont calculés à l'aide du nombre de nouveaux établissements par rapport au nombre total d'établissements au cours de l'année précédente et à l'emploi dans les nouveaux établissements exprimé en pourcentage de l'effectif au cours de l'année précédente. Dans chaque cas, la colonne I renferme les taux d'entrée estimés avant les corrections. Les taux de sortie des établissements sont présentés dans le tableau 9. Encore une fois, la colonne I renferme les estimations avant toute correction. Les taux

d'entrée, bien qu'ils soient basés sur les établissements visés par le questionnaire complet, ou sur ceux qui le deviendraient éventuellement, montrent une augmentation anormale en 1978 (voir le tableau 8, colonne I).

Afin d'apporter une correction pour tenir compte du changement de couverture, nous avons déterminé le nombre d'entrants et d'emplois chez ces derniers que l'on pouvait attribuer à l'élargissement de la couverture et nous avons utilisé ces valeurs pour corriger les taux d'entrée et de sortie présentés dans la colonne I des tableaux 8 et 9.

La correction des taux de 1978 et de 1979 était facile à faire. Nous avons soustrait la valeur du chevauchement.

Pour ce qui est des années précédentes, la correction était plus compliquée. En raison du taux élevé de disparitions chez les nouveaux entrants, l'application pure et simple des chiffres de la couverture élargie de 1978 et 1979 aux années précédentes aurait entraîné une sous-estimation des créations d'usines pour ces années. Pour venir à bout de ce problème, nous avons avancé deux hypothèses: premièrement, nous avons supposé que toutes les entrées oubliées étaient réparties, entre 1972 et 1977, proportionnellement à celles effectivement déclarées,[35] et, deuxièmement, que le rythme de disparition des entrants oubliés correspondait à celui qui avait été observé pour les entrées entièrement nouvelles. De cette façon, nous pouvions estimer le nombre d'entrants oubliés chaque année entre 1972 et 1977. Pour calculer les effectifs correspondants, nous avons supposé que le nombre d'employés de chaque usine créée oubliée équivalait à la moyenne obtenue pour les usines créées qui avaient vraiment été prises en compte. Les taux d'entrée corrigés sont donnés dans les colonnes II et IV du tableau 8.

Nous avons également révisé les données non corrigées sur les taux de sortie contenues dans les colonnes I et III du tableau 9 pour tenir compte du fait que la couverture réduite de l'entrée au milieu des années 70 aurait entraîné un biais par défaut dans les taux de sortie calculés. Nous avons eu recours, encore une fois, aux taux de sortie des entrées entièrement nouvelles pour les appliquer aux autres entrées. Les taux de sortie corrigés figurent dans le tableau 9, colonne II pour le nombre d'établissements et colonne IV pour les emplois touchés par une fermeture d'usine. Les corrections n'ont pas beaucoup modifié le taux moyen d'entrée ou de sortie calculé pour la décennie.

La base de données annuelle des entreprises

Une entreprise se définit comme tous les établissements des industries manufacturières et primaires[36] sous contrôle commun. Si l'activité d'une entreprise[37] se concentre davantage dans une industrie manufacturière au niveau des catégories à quatre chiffres que dans toute autre industrie au niveau des catégories à quatre chiffres du secteur des mines et de l'exploitation forestière, on classe l'entreprise dans le secteur manufacturier. L'échantillon d'entreprises que nous avons utilisé pour la base de données à court terme est composé de celles qui sont classées dans ce dernier secteur.[38]

- Choix de l'échantillon

Dans l'analyse qui précède, trois raisons ont été invoquées pour exclure les établissements visés par le questionnaire abrégé. Ces raisons s'appliquent également aux entreprises qui possèdent un ou plusieurs établissements dans cette catégorie. Ces entreprises exploitent généralement un seul établissement, puisque les établissements appartenant à des entreprises à établissements multiples, qui font partie de plusieurs industries, remplissent toujours un questionnaire complet.[39] Les établissements appartenant à des entreprises à établissements multiples, qui font partie d'une seule industrie, rempliront vraisemblablement aussi un questionnaire complet, puisqu'ils sont importants comparativement aux établissements des entreprises à établissement unique.[40] Compte tenu de ces facteurs, nous avons décidé d'exclure les entreprises qui (a) ont <u>toujours</u> possédé un seul établissement (en se fondant sur le code d'établissement multiple/unique) <u>et</u> dont (b) l'établissement a <u>toujours</u> rempli un questionnaire abrégé.

L'échantillon est donc composé des entreprises classées dans le secteur manufacturier, à l'exception de celles qui ont toujours possédé un seul établissement qui a toujours rempli un questionnaire abrégé pour le recensement annuel des manufactures. Dans le tableau 7, le nombre d'entreprises regroupées classées dans le secteur manufacturier et le nombre de ces entreprises dans le sous-ensemble choisi pour utilisation dans la présente étude sont totalisés.

- Classification des sorties temporaires

Nous avons noté un petit nombre de cas où une usine ou tous les établissements appartenant à une entreprise n'avaient pas fait de déclaration pour une année donnée, mais l'avaient fait avant et

après cette année. Si nous appliquions à ces cas la ligne de conduite décrite plus haut, nous les aurions classés comme des sortants et, ultérieurement, comme des entrants, et non comme des usines ou des entreprises continuant d'exister. Des fonctionnaires de Statistique Canada ont proposé plusieurs raisons pour expliquer cette non-déclaration: un incendie, une grève, une révision majeure du matériel ou une diminution de la demande. Nous avons reclassé ces cas et considéré l'usine ou l'entreprise comme continuant d'exister et non comme un sortant ou un entrant.

- La possibilité de transferts

Le dernier problème porte sur la possibilité que la sortie d'une usine ne comporte pas la fermeture, mais plutôt la réaffectation d'une usine. On a déjà traité de cette question quand on a mesuré l'entrée et la sortie des usines au niveau des catégories à quatre chiffres. Il avait alors fallu considérer les transferts d'usines, d'une industrie manufacturière à une autre, au niveau des catégories à quatre chiffres.

Au niveau global utilisé pour examiner l'entrée et la sortie à court terme, il se peut qu'un autre type de réaffectation soit important. Il est possible que des entreprises sortent du secteur manufacturier pour passer à celui de la vente en gros. Cela serait inscrit comme une sortie parce que, dans ce cas, l'entreprise cesse de remplir un questionnaire du recensement des manufactures. Bien qu'une telle action constitue certainement une sortie, il ne s'agit pas d'une fermeture; il pourrait être préférable, à certaines fins, d'exclure de l'analyse les réaffectations de ce genre.

Il est possible, à l'aide des bases de données disponibles à Statistique Canada, de suivre une entreprise et les établissements qu'elle possède s'ils quittent le secteur manufacturier pour passer au secteur de la vente en gros ou à celui de la vente au détail. Cependant, après des recherches préliminaires, le coût de cette opération est devenu exorbitant. Nous avons donc choisi la meilleure des autres options disponibles.

Les données recueillies dans le cadre du recensement des manufactures permettent d'étudier d'une autre façon la question de la sortie du secteur manufacturier en faveur de celui de la vente en gros. Chaque usine consigne ses activités en deux grandes catégories: activité manufacturière et activité non manufacturière. La somme des deux représente l'activité totale.

L'achat de biens pour revente dans l'état où ils ont été acquis constitue un élément important de l'activité non manufacturière.[41] Cette activité constitue essentiellement une opération de vente en gros. En estimant, pour l'entreprise classée comme une sortie par suite d'une fermeture, le rapport entre les livraisons de produits de propre fabrication et celles relatives à l'activité totale, on peut obtenir un indicateur de l'importance des opérations de vente en gros immédiatement avant la sortie. Plus ce rapport est élevé, moins la probabilité que l'entreprise soit sortie du secteur manufacturier en transférant ses activités à la vente en gros est élevée. Les résultats pour l'échantillon d'une année sont présentés dans le tableau 10. Les entreprises sont classées selon le rapport entre les livraisons de produite de propre fabrication et les livraisons relatives à l'activité totale dans l'année de sortie. Comme on le verra facilement, la majorité des cas où des entreprises sortent par suite de la fermeture de leur usine ou de leurs usines sont effectivement presque certainement de véritables sorties, compte tenu de la faible importance de leur activité non manufacturière. Nous n'avons donc pas poursuivi la question plus loin.

- Détermination du type d'entrée et de sortie

Nous ne nous sommes pas arrêtés, dans la définition de l'entrée et de la sortie d'entreprises donnée dans la section précédente, à faire la distinction entre les différents types d'entrée et de sortie. Comme nous l'avons déjà décrit, une entreprise peut quitter le secteur manufacturier en fermant toutes ses usines, ou en vendant celles-ci à une autre entreprise (cession). De la même façon, une entreprise peut entrer dans le secteur manufacturier en construisant une usine ou en achetant les usines d'entreprises existantes (acquisition). Aux fins de l'analyse à long terme de l'entrée et de la sortie d'entreprises, nous avons différencié ces différents types d'entrée et de sortie.[42] La distinction a aussi été faite pour les estimations à court terme.

Dans le cas du type d'entrée à court terme, pour déterminer si une entrée d'entreprise avait eu lieu par suite d'une acquisition, plutôt que suite à la création d'une usine, nous avons procédé de la façon suivante: si, d'après le premier questionnaire qu'il a rempli pour le recensement annuel des manufactures, l'entrant possédait un (des) établissement(s) qui existai(en)t déjà l'année précédente, on considérait que l'entreprise était entrée dans l'industrie par suite d'une acquisition; si les établissements n'existaient pas l'année précédente, on classait l'entreprise comme un entrant par suite d'une création d'usine. Nous avons procédé de la même façon pour

distinguer les types de sortie: si, d'après le dernier questionnaire qu'il a rempli pour le recensement annuel des manufactures, le sortant possédait des usines et que celles-ci existaient toujours l'année suivante (mais avaient changé de propriétaire), on considérait que l'entreprise avait quitté l'industrie du fait d'une cession; si, l'année suivante, les usines n'avaient pas rempli le questionnaire, on classait l'entreprise comme un sortant du fait d'une fermeture d'usines.[43]

Un problème peut se poser si une entreprise entre dans l'industrie en acquérant des usines et en en construisant, ou si une entreprise quitte l'industrie en cédant et en fermant une ou plusieurs usines. On pourrait résoudre ce problème en comptant l'entreprise deux fois ou en créant une nouvelle catégorie (par exemple, entrée par suite d'une acquisition et de la construction d'une usine). On pourrait aussi classer cette entreprise dans l'une des deux catégories en fonction de l'importance des usines créées comparativement à celle des usines acquises.

Nous pouvons vérifier les conséquences de l'utilisation de la première méthode à l'aide des données qui ont servi à mesurer l'entrée et la sortie à long terme. Bien que l'entrée de certaines entreprises fût le résultat de la construction et de l'acquisition d'usines, il n'y avait presque pas de chevauchement. Nous avons obtenu ces données en comparant l'état des entreprises en 1970 et en 1979, une période qui couvre une décennie complète. La possibilité pour une entreprise d'entrer dans l'industrie d'une façon puis de prendre de l'expansion de l'autre devrait être plus grande pour une période de dix années que pour la période d'un an qui sert à mesurer l'entrée à court terme. Par conséquent, si l'on fait une étude qui se fonde sur des donnés annuelles, le chevauchement entre les deux types d'entrée devrait être beaucoup plus faible.

En raison de ce qui précède, nous avons jugé opportun de tenir compte des entrées par suite d'une création et des entrés par suite d'une acquisition d'usine. Par conséquent, nous avons classé les entrants dans l'une ou l'autre des deux catégories d'entrée en fonction des effectifs des usines créées par opposition à ceux des usines acquises. Dans le cas d'une entreprise à établissements multiples, nous avons pris soin de faire le bon choix.

CONCLUSION

Les données de panel longitudinales relatives aux entreprises et aux usines promettent de nous en apprendre beaucoup à propos de la dynamique du processus concurrentiel qu'il a été difficile de mesurer jusqu'ici. De telles données peuvent décrire l'importance du processus d'entrée et de sortie ainsi que dans quelle mesure la croissance et le déclin des entreprises déjà dans le secteur amènent un changement dans l'importance relative de celles-ci. Les données longitudinales peuvent être utilisées pour vérifier si les fusions influent beaucoup sur la rotation. Toutes ces questions portent, d'une façon ou d'une autre, sur l'importance et l'origine de la rotation des entreprises. Celles qui portent sur l'effet de la rotation sur la productivité et la rentabilité sont tout aussi importantes.

Pour répondre à ces questions, il faut avoir accès à des bases de données qui peuvent suivre l'évolution des entreprises dans le temps. La création de ces bases de données n'est pas facile. Des problèmes compliqués doivent être résolus. Nous nous sommes appliqués à décrire comment, dans le cas des données canadiennes mentionnées dans le présent document, nous avons fait face à ces problèmes. Ce document a pour but de permettre au lecteur des études qui l'accompagnent d'évaluer les points forts et les points faibles de la recherche et de comparer, le cas échéant, les résultats de celle-ci avec ceux d'études relatives à d'autres pays qui utilisent d'autres sources de données.

NOTES

1. Une fusion peut, naturellement, entraîner un revirement de situation pour une usine en perte de vitesse et générer ainsi de l'emploi. Des études à plus long terme de la rotation du personnel pourraient permettre d'examiner dans quelle mesure les usines acquises ont pris de l'expansion comparativement au reste de la population.

2. Comme tel, il exclut les sièges sociaux et autres unités semblables s'ils ne sont pas au même emplacement que l'établissement ou s'ils desservent plus d'un établissement. Pour plus de détails, voir Statistique Canada (1979, pp.11-15).

3. Un établissement peut se consacrer à plusieurs activités différentes. Pour qu'on le classe dans le secteur manufacturier, ses activités doivent se concentrer (en se fondant sur la valeur ajoutée) dans ce secteur. Le secteur manufacturier correspond à la Division 5 de la Classification des activités économiques de 1970. Pour plus de détails, voir Bureau fédéral de la statistique (1970, pp. 23-43).

4. Dans le cadre du recensement des manufactures, il existe plusieurs types d'unités déclarantes, y compris les sièges sociaux et d'autres unités auxiliaires. Nous ne nous intéressons ici qu'aux établissements. Pour plus de détails, voir Statistique Canada (1979, p. 10).

5. Pour plus de détails, voir Statistique Canada (1979, pp. 17-18; 1983, pp. 23-25).

6. Afin de déterminer si une personne juridique en contrôle une autre, nous ne nous intéressons pas seulement aux cas où une société "détient directement ou indirectement plus de 50 pour cent des droits de vote de la filiale" (Statistique Canada, 1979, p. 17), mais aussi aux cas de contrôle minoritaire "s'il existe des renseignements concrets à ce sujet ou si une confirmation est obtenue de l'entreprise en question" (Statistique Canada, 1983, p. 25).

7. Dans certains cas, plusieurs établissements peuvent remplir un questionnaire collectif. Statistique Canada répartit alors les statistiques originales entre les établissements qui ont chacun un NSD unique.

8. Voir McVey (1981, p. 72). Le code d'entreprise longitudinal a été tenu à jour, aux fins de l'estimation des statistiques sur la concentration et sur la propriété étrangère, par J. McVey avec l'aide de J. Bousfield, B. Mersereau et J. Lacroix.

9. Les résultats indiquent qu'il n'y avait pas beaucoup de différence entre les taux annuels d'entrée et de sortie calculés avec et sans ces critères d'exclusion.

10. Statistique Canada (1983) et "A Summary of the Establishment Description Tape File", document de travail interne non publié, Ottawa, Appendice C-1, p. 2.

11. Il en va souvent ainsi dans le cas des bases de données utilisées pour les études américaines et qui sont créées à partir des dossiers de l'assurance-chômage ou de Dun et Bradstreet. Pour un examen des problèmes posés par ces bases de données, voir Baldwin et Gorecki (1990).

12. Les catégories de pays contrôleur étaient les suivantes: Canada, E.-U., R.-U., autres pays européens, et autres pays étrangers.

13. Une entreprise continuant d'exister est une entreprise qui est classée dans une industrie manufacturière au niveau des catégories à quatre chiffres pour les années de comparaison initiale et finale.

14. Une usine qui est classée dans la catégorie de l'entrée par acquisition ou de la sortie par cession peut aussi être comprise dans une fusion horizontale. Une telle fusion peut avoir lieu avant ou après l'acquisition.

15. Voir Johnson et Storey (1985) pour une critique des bases de données de Dun et Bradstreet.

16. Voir Storey (1985).

17. Par souci de commodité, le terme "questionnaire abrégé" désigne ici les données relatives aux petites usines que l'on a prélevées dans les dossiers administratifs de l'Impôt plutôt que de les obtenir à l'aide d'un questionnaire postal abrégé, ainsi que les données recueillies à l'aide des questionnaires abrégés.

18. Voir Statistique Canada (1979, p. 44 et 1984, p. xiv). Ces chiffres se rapportent aux "petits" établissements qui semblent

remplir pour la plupart des questionnaires abrégés. Voir Statistique Canada (1979, pp. 43-44).

19. Ces chiffres qui se rapportent aux établissements visés par le questionnaire abrégé pour les années 1970, 1979 et 1982 sont tirés des sources mentionnées à la note 18.

20. Statistique Canada (1979, p. 42).

21. Selon une étude antérieure de l'entrée/sortie réalisée à l'aide de données du recensement des manufactures qui ne tenaient pas compte des questionnaires abrégés (McVey, 1981, p. 71).

22. Pour un examen du concept d'activité totale utilisé dans le recensement des manufactures, voir Statistique Canada (1979, pp. 21-22). Les mesures des effectifs des entreprises prennent en compte les effectifs totaux, y compris ceux des sièges sociaux, c'est-à-dire, les effectifs des unités auxiliaires ainsi que ceux des établissements d'exploitation.

23. Voir Statistique Canada (1988) où l'on emploie cette hypothèse.

24. Les mesures qui reposent sur les effectifs totaux se rapprochent beaucoup de celles qui se fondent sur les livraisons.

25. Ce problème ne se pose pas pour la catégorie 12, puisque le code ENT de l'entreprise qui effectue l'acquisition reste dans l'industrie. Des problèmes se posent dans les cas où deux codes ENT ou plus sont remplacés par un nouveau.

26. Voir Baldwin et Gorecki (1983, tableau 3, p. 15).

27. Voir Baldwin et Gorecki (1983, tableau 3, p. 15).

28. Statistique Canada (1979, pp.12-13).

29. Statistique Canada (1979, pp. 43-44).

30. L'importance du suivi effectué par Statistique Canada qui permet de déterminer si un établissement doit être classé dans la catégorie de ceux qui sont visés par le questionnaire complet varie aussi dans le temps. Cela aura moins de répercussions sur cette mesure pourvu qu'un établissement qui devient assez important pour recevoir un questionnaire complet, soit éventuellement pris en compte. La possibilité qu'un entrant visé par un questionnaire complet au moment de son entrée dans une

industrie ne soit pas saisi par le système à la fin de l'année est plus inquiétante. La qualité des sources de données administratives utilisées et la réputation de diligence de Statistique Canada rendent cette éventualité peu vraisemblable.

31. Bien que la ligne de démarcation accuse par la suite une hausse constante, l'augmentation du pourcentage des entreprises visées par le questionnaire abrégé en 1983 est relativement faible (environ 4 points seulement). Compte tenu de la correction relativement faible requise pour les taux d'entrée au moment de la révision de 1975, qui a augmenté de 14 points le nombre d'établissements visés par les questionnaires abrégés, nous n'avons pas poussé plus loin les corrections.

32. Potter (1982, p. 21).

33. Statistique Canada (1980, p. ix).

34. Statistique Canada (1981, p. x).

35. Nous avons pu constater que d'autres hypothèses concernant la distribution des entrants omis n'influaient pas beaucoup sur la moyenne des taux annuels de création et de disparition pour la décennie.

36. Dans le cadre de la Classification des activités économiques de 1970, il s'agit de la Division 2, groupe 1, Exploitation forestière; de la Division 4, Mines (à l'exception de l'industrie du pétrole brut et du gaz naturel et du groupe 5) et de la Division 5, Industries manufacturières. Pour plus de détails, voir Bureau fédéral de la statistique (1970, p. 17). En 1980, la valeur ajoutée des entreprises classées dans le secteur des industries manufacturières se chiffrait à $66,472 millions; à $9,062 millions pour les mines et à $702 millions pour l'exploitation forestière (Statistique Canada, 1983, tableau explicatif VII, p. 15).

37. La valeur ajoutée du secteur manufacturier permet de classer l'entreprise dans une industrie au niveau des catégories à quatre chiffres de la CAE en fonction de l'entreprise non consolidée la plus importante appartenant à l'entreprise consolidée. Pour plus de détails concernant ces deux concepts d'entreprise, voir Statistique Canada (1983, pp. 28-30).

38. En se fondant sur cette définition des entreprises, on dénombrait 30,160 entreprises manufacturières en 1980 (Statistique Canada, 1983, tableau explicatif VII, p. 15); toutefois, si, par définition, une entreprise manufacturière

n'est composée que d'établissements qui sont classés dans le secteur manufacturier, ce secteur compterait alors 30,197 entreprises (Statistique Canada, 1983, tableau explicatif XIII, p. 21). On dénombrait donc 37 entreprises minières et forestières ayant des activités dans le secteur manufacturier; par ex., une entreprise minière pouvait posséder une petite fonderie. Par conséquent, en termes de nombre, la définition de l'univers des entreprises manufacturières importe peu.

39. Statistique Canada, (1979, p. 43) et McVey (1981, p. 71).

40. Pour plus de détails, voir Statistique Canada (1983, tableau explicatif VII, p. 15).

41. Voir Statistique Canada (1979, p. 37), pour plus de détails.

42. Aucun problème semblable ne se pose pour l'entrée et la sortie d'établissements. On suppose qu'un établissement qui quitte le secteur manufacturier (qui ne remplit pas un questionnaire du recensement annuel des manufactures) n'existe plus. Suivant la terminologie du présent document, il a quitté le secteur par suite d'une fermeture. De la même façon, un établissement ne peut entrer dans le secteur manufacturier que par suite de la construction d'une usine.

43. Plutôt que de vérifier si un établissement a rempli un questionnaire du recensement annuel des manufactures pour les années t et t+1, afin de déterminer si l'entreprise a quitté le secteur en fermant une usine, on peut se reporter directement à la question 1.3.2 de ce questionnaire: "Cet établissement a-t-il abandonné les affaires pendant l'année?" La réponse doit nécessairement être "Oui" ou "Non" (Statistique Canada, 1979, p. 79). Selon les travaux du groupe de l'analyse et de l'intégration des microdonnées d'entreprises, la comparaison des données du questionnaire du recensement annuel des manufactures pour les années t et t+1 donne un résultat plus fiable que la réponse à la question 1.3.2.

RÉFÉRENCES

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1983. Entry and Exit to the Canadian Manufacturing Sector: 1970-1979. Economic Council of Canada. Discussion Paper #225, Ottawa, February 1983.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1987. "Plant Creation Versus Plant Acquisition", International Journal of Industrial Organization 5: 25-41.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1989a. " Firm Entry and Exit to the Canadian Manufacturing Sector", Research Paper #23a. Analytical Studies Branch. Statistics Canada.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1989b. "Intra-Industry Mobility in the Canadian Manufacturing Sector", Research Paper #23b. Analytical Studies Branch. Statistics Canada.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1989c. "The Relationship Between Mobility and Concentration Statistics for the Canadian Manufacturing Sector", Research Paper #23f. Analytical Studies Branch. Statistics Canada.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1989d. "The Contribution of the Competitive Process to Productivity Growth: the role of firm and plant turnover", Research Paper #23d. Analytical Studies Branch. Statistics Canada.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1989e. "Mergers Placed in the Context of Firm Turnover", Research Paper #23e. Analytical Studies Branch. Statistics Canada.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1989f. "Job Turnover in Canada's Manufacturing Sector", Research Paper #22. Analytical Studies Branch. Statistics Canada.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1989g. "Dimensions of Labour Market Change in Canada: Intersectoral Shifts, Job and Worker Turnover", Research Paper #25. Analytical Studies Branch. Statistics Canada.

Baldwin, J.R. and P.K. Gorecki. 1990. Structural Change and the Adjustment Process: Perspectives on Firm Growth and Worker Turnover. Economic Council of Canada.

Birch, D. 1979. The Job Generation Process. Cambridge (Mass): Massachussets Institute of Technology Program on Neighbourhood Change.

Birch, D. 1981. "Who Creates Jobs". The Public Interest. No. 65, Fall, 3-14

Dominion Bureau of Statistics. 1970. Standard Industrial Classification, 1970. Cat. No. 12-501. Ottawa: Supply and Services Canada.

Johnson, S. and D. Storey. 1985. "Job Generation -- An International Survey: U.S. and Canadian Job Generation Studies Using Dun and Bradstreet Data: Some Methodological Issues", Research Working Paper No. 1. University of Newcastle-upon-Tyne.

McVey, J., 1981. Mergers, Plant Openings and Closings of Large Transnational and Other

Enterprises, 1970-1976. Statistics Canada Catalogue No. 67-507. Ottawa: Supply and Services.

Potter, H.D. 1982. "The Census of Manufactures and the Labour Force Survey: some Experimental Approaches to Comparing Establishment and Household Survey Data", an occasional paper of the Analysis and Development Section of the Manufacturing and Primary Industries Division. Ottawa: Minister of Supply and Services.

Statistics Canada. 1979. Concepts and Definitions of the Census of Manufactures. Cat. No. 31-528. Ottawa: Supply and Services Canada.

Statistics Canada. 1980. Manufacturing Industries of Canada: National and Provincial Areas 1978. Cat. No. 31-203. Ottawa: Supply and Services.

Statistics Canada. 1981. Manufacturing Industries of Canada: National and Provincial Areas 1979. Cat. No. 31-203. Ottawa: Supply and Services.

Statistics Canada. 1983. Industrial Organization and Concentration in the Manufacturing, Mining, and Logging Industries, 1980. Cat. No. 31-402. Ottawa: Supply and Services Canada.

Statistics Canada. 1984. Manufacturing Industries of Canada: National and Provincial Areas 1982. Cat. No. 31-203. Ottawa: Supply and Services.

Statistics Canada. 1988. Building a Longitudinal Database of Firms in the Canadian Economy: The Case of Employment Dynamics. Cat. No. 18-501. Ottawa: Minister of Supply and Services.

Storey, D.J. (ed) 1985. Small Firms in Regional Economic Development: Britain, Ireland, and the United States. Cambridge: Cambridge University Press.

United States. Small Business Administration. 1984. "The annual report on small business and competition". In Ronald Regan, The State of Small Business: A Report of the President. Washington (D.C.): U.S. Government Printing Office.

Tableau 1

Matrice de classification des usines et des entreprises utilisée pour étudier l'entrée et la sortie dans le secteur manufacturier au Canada

Situation de l'usine	Situation de l'entreprise: S'est maintenue	Nouvelle	Disparue
Cédée	11	n.a.	31
Acquise	12	22	n.a.
Naissance	13	23	n.a.
Disparition	14	n.a.	34
S'est maintenue	15	n.a.	n.a.
Transfert dans	16	26	n.a.
Transfert hors de	17	n.a.	37

Définitions	Elément	
Entrants	22	Entreprises qui sont entrées dans l'industrie en acquérant une ou plus d'une usine entre t et t + n
	23	Entreprises qui sont entrées dans l'industrie en ouvrant une ou plus d'une usine entre t et t + n
	26	Entreprises qui sont entrées dans l'industrie en transférant une ou plus d'une usine d'une industrie à l'industrie donnée entre t et t + n
Sorties	31	Entreprises qui ont quitté l'industrie en cédant une ou plus d'une usine entre t et t + n
	34	Entreprises qui ont quitté l'industrie em fermant une ou plus d'une usine entre t et t + n
	37	Entreprises qui sont sorties de l'industrie en transférant une ou plus d'une usine hors de l'industrie donnée à une autre industrie entre t et t + n
Se sont maintenues	11	Entreprises qui se sont maintenues et se sont départies d'une ou de plus d'une usine entre t et t + n
	12	Entreprises qui se sont maintenues et ont acquis une ou plus d'une usine entre t et t + n
	13	Entreprises qui se sont maintenues et ont construit une ou plus d'une usine entre t et t + n
	14	Entreprises qui se sont maintenues et ont fermé une ou plus d'une usine entre t et t + n
	15	Entreprises qui se sont maintenues et possédaient au moins une usine qui existait à la fois dans t et dans t + n
	16	Entreprises qui se sont maintenues et ont transféré des usines dans l'industrie donnée
	17	Entreprises qui se sont maintenues et ont transféré des usines hors de l'industrie donnée

n.a. = ne s'applique pas

TABLEAU 2

L'importance de différents évèvements associés à l'entrée des entreprises par acquisition: calculé sous forme du pourcentage des livraisons, en 1979, de produits manufacturés par toutes les usines acquises qui se trouvent dans une catégorie particulière.

Catégorie		Rapport pour toutes les usines acquises %	
A) Entrée par des entreprises continuant d'exister[1]	47.1		
1) Changement du pays contrôleur[3]		18.2	
i) Fusion horizontale[2]			3.2
ii) Aucune fusion horizontale			15.0
2) Aucun changement du pays contrôleur[3]		28.9	
i) Fusion horizontale[2]			4.6
ii) Aucune fusion horizontale			24.3
B) Entrée par de nouvelles entreprises	52.8		
1) Changement du pays contrôleur[3]		24.6	
i) Fusion horizontale[2]			2.0
ii) Aucune fusion horizontale			22.6
2) Aucun changement du pays contrôleur[3]		28.2	
i) Fusion horizontale[2]			2.9
ii) Aucune fusion horizontale			25.3
Total:	100	100	100

[1] Une entreprise continuant d'exister est une entreprise que l'on peut trouver dans une autre industrie, au niveau des catégories à quatre chiffres, du secteur manufacturier en 1970 ainsi qu'en 1979.
[2] Il y a fusion horizontale quand des acquisitions multiples se produisent. L'importance des fusions horizontales est mesurée par la valeur des livraisons des usines plus petites qui ont été achetées dans le cadre de l'acquisition.
[3] Dans la catégorie des pays contrôleurs, le contrôle est divisé entre les pays ou groupes de pays suivants: Canada, É.-U., R.-U., autres pays européens et autres pays étrangers.
[4] On obtient essentiellement les mêmes résultats si l'on calcule ces rapports pour chacune de 167 industries pour ensuite en calculer la moyenne.

Source: Totalisations spéciales. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada.

TABLEAU 3

L'importance de différents évènements associés à la sortie des entreprises par cession: calculée sous forme du pourcentage des livraisons, en 1970, de produits manufacturés par toutes les usines cédées par des entreprises sortant de l'industrie, dans une catégorie particulière.

Catégorie		Rapport pour toutes les usines %	
A) Sortie par des entreprises continuant d'exister[1]	30.5		
1) Changement du pays contrôleur[3]		15.0	
i) Fusion horizontale[2]			0.7
ii) Aucune fusion horizontale			14.3
2) Aucun changement du pays contrôleur[3]		15.5	
i) Fusion horizontale[2]			1.0
ii) Aucune fusion horizontale			14.5
B) Sortie par des entreprises qui disparaissent	69.4		
1) Changement du pays contrôleur[3]		27.7	
i) Fusion horizontale[2]			4.4
ii) Aucune fusion horizontale			23.3
2) Aucun changement du pays contrôleur[3]		41.7	
i) Fusion horizontale[2]			6.6
ii) Aucune fusion horizontale			35.1
Total:	100	100	100

[1] Une entreprise continuant d'exister est une entreprise que l'on peut trouver dans une autre industrie, au niveau des catégories à quatre chiffres, du secteur manufacturier en 1970 ainsi qu'en 1979.
[2] L'importance des fusions horizontales est mesurée par la valeur des livraisons des usines plus petites qui ont été achetées dans le cadre de l'acquisition.
[3] Dans la catégorie des pays contrôleurs, le contrôle est divisé entre les pays ou groupes de pays suivants: Canada, É.-U., R.-U., autres pays européens et autres pays étrangers.
[4] On obtient essentiellement les mêmes résultats si l'on calcule ces rapports pour chacune de 167 industries pour ensuite en calculer la moyenne.

Source: Totalisations spéciales. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada.

TABLEAU 4

Pourcentage des industries qui ont fait l'objet d'au moins une observation dans différentes catégories d'entrée et de sortie pour 167 industries manufacturières canadiennes au niveau des catégories à quatre chiffres: 1970-1979

État de l'usine	État de l'entreprise					
	Continuant d'exister		Entrant		Sortant	
	Toutes les observ.	Échant. quest. compl.	Toutes les observ.	Échant. quest. compl.	Toutes les observ.	Échant. quest. compl.
a) Cession	32.9	32.3	-	-	91.0	91.0
b) Acquisition	52.7	52.7	88.6	88.6	-	-
c) Création	74.8	73.6	99.4	94.0	-	-
d) Fermeture	74.9	74.8	-	-	97.6	96.4
e) Continuant d'exister	100.0	100.0	-	-	-	-

Notes: 1. Se reporter au tableau 1 pour connaître la définition de l'état d'une usine et d'une entreprise. Les mesures de toutes les catégories d'entrée et de sortie portent sur la période 1970-1979.
2. Les transferts d'usines ne sont pas pris en considération dans les calculs de la catégorie c ou d.

Source: Totalisations spéciales. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada

TABLEAU 5

Importance des catégories d'entrée dans les industries manufacturières canadiennes entre 1970 et 1979 établie à partir d'autres ensembles de données (calcul corresondant à la moyenne obtenue pour 167 industries au niveau des catégories à quatre chiffres)

Catégorie	Part du nombre d'usines		Part des livraisons	
	Échantillon global	Échantillon question. complet	Échantillon global	Échantillon question. complet
Toutes	100.0	100.0	100.0	100.0
Toutes les entrées d'entreprises selon				
1) Ouverture d'usine (23)	36.9	18.8	14.4	11.5
2) Acquisition (22)	6.5	8.7	10.4	10.7
3) Transfert d'usines (26)				
a) même propriétaire	3.5	4.7	3.3	3.5
b) nouveau propriétaire	0.6	0.9	1.0	1.1
Toutes les entreprises continuant d'exister				
4) Établissements continuant d'exister (15)	46.8	59.2	63.0	65.0
5) Acquisition d'une usine (12)	1.6	2.2	2.8	3.0
6) Construction d'une usine (13)	3.6	4.6	4.2	4.4
7) Transfert d'usines (16)	0.5	0.7	0.9	0.9

Note: 1. Se reporter au tableau 1 et au texte pour connaître la définition des catégories.
2. On mesure l'importance des différentes catégories d'entrée selon le nombre d'usines ou les livraisons des usines appartenant à des entreprises d'une catégorie particulière, exprimés comme un pourcentage de toutes les usines ou de toutes les livraisons dans une industrie.
3. Le calcul de la moyenne tient compte de toutes les industries (y compris celles dont la valeur dans une catégorie particulière est égale à zéro).

Source: Totalisations spéciales. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada.

TABLEAU 6

Importance des catégories de sortie dans les industries manufacturières canadiennes entre 1970 et 1979, établie à partir d'atures ensembles de données (calcul correspondant à la moyenne obtenue pour 167 industries au niveau des catégories à quatre chiffres)

Catégorie	Part du nombre d'usines		Part des livraisons	
	Échantillon global	Échantillon question. complet	Échantillon global	Échantillon question. complet
Toutes	100.0	100.0	100.0	100.0
Toutes les sorties d'entreprises selon				
1) Fermeture d'usines (34)	32.4	24.6	14.1	13.3
2) Cession (31)	8.5	10.0	12.5	12.7
3) Transfert d'usines (37)				
a) même propriétaire	3.8	4.3	3.4	3.5
b) nouveau propriétaire	0.6	0.8	1.3	1.3
Toutes les entreprises continuant d'exister				
1) Établissements continuant d'exister (15)	50.6	55.3	62.9	63.4
2) Cession (11)	0.5	0.6	1.1	1.1
3) Fermeture d'usines (14)	3.3	3.8	3.7	3.8
4) Transfert d'usines (17)	0.4	0.5	0.8	0.8

Note: 1. Se reporter au tableau 1 et au texte pour connaître la définition des catégories.
2. On mesure l'importance des différentes catégories d'entrée selon le nombre d'usines ou les livraisons des usines appartenant à des entreprises d'une catégorie particulière, exprimés comme un pourcentage de toutes les usines ou de toutes les livraisons dans une industrie.
3. Le calcul de la moyenne tient compte de toutes les industries (y compris celles dont la valeur dans une catégorie particulière est égale à zéro).

Source: Totalisations spéciales. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada.

TABLEAU 7

Le nombre d'entreprises et d'établissements classés dans le secteur manufacturier[1] selon divers critères, 1971-1982

Année	Établissement dans le secteur manufacturier			Entreprises dans le secteur manufacturier		
	Tels qu'inscrits par Statistique Canada[2]	Tels que définis ici[3]	Rapport III/II	Telles qu'inscrites par Statistique Canada[4]	Telles que définies ici[5]	Rapport VI/V
I	II	III	IV	V	VI	VII
1971	31,908	21,948	68.79	-	17,402	-
1972	31,553	21,896	69.39	26,926	17,265	64.12
1973	31,145	21,823	70.07	-	17,163	-
1974	31,535	22,126	70.16	26,875	17,413	64.79
1975	30,100	21,959	72.95	-	17,044	-
1976	29,053	21,530	74.11	-	16,602	-
1977	27,716	20,797	75.04	-	15,939	-
1978	31,963	21,846	68.35	26,865	16,739	62.31
1979	34,578	21,986	63.58	-	16,812	-
1980	35,495	22,077	62.20	30,160	17,715	55.42
1981	35,780	21,659	60.53	30,270	16,179	53.45
1982	35,834	21,212	59.20	30,364	15,725	51.79

[1] Défini à l'aide de la définition du secteur manufacturier qui figure dans la CAE de 1970.
[2] Statistique Canada (1986, tableau 1, p.2).
[3] Voir le texte pour les détails.
[4] Statistique Canada (1983, tableau explicatif VII, p.15) pour 1978 et 1980, le tableau correspondant dans les éditions antérieures de cette publication biennale et pour 1981 et 1982, des données provisoires fournies aux lecteurs. Il faut remarquer qu'avant 1980, les données sont publiées tous les deux ans. Aucune donnée n'est disponible pour 1970 ou pour 1976.
[5] Voir le texte pour les détails.

TABLEAU 8

Taux annuels d'entrée des établissements dans le secteur manufacturier, corrigés pour tenir compte des changements dans la couverture 1971-1982.

Année	Taux d'entrée à partir du nombre d'établissements		Taux d'entrée à partir des emplois	
	I	II	III	IV
1971	3.39	2.31	2.22	2.12
1972	4.50	4.44	1.23	1.84
1973	4.82	4.67	1.18	1.80
1974	5.56	5.30	1.44	2.12
1975	4.74	6.52	1.45	2.13
1976	2.76	3.75	1.05	1.14
1977	1.84	2.22	0.68	0.90
1978	10.34	4.10	3.34	1.49
1979	4.84	3.46	1.65	1.14
1980	5.00	5.00	1.77	1.77
1981	3.42	3.42	1.27	1.27
1982	6.12	6.12	2.21	2.21
1983	4.59	4.59	1.58	1.58
Moyenne	4.73	4.30	1.62	1.65

Note: Colonnes I et III: les taux d'entrée non corrigés.
Colonnes II et IV: les taux d'entrée corrigés.
Voir le texte pour une explication.

Source: Totalisations spéciale. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada.

TABLEAU 9

Taux annuels de sortie des établissements dans le secteur manufacturier au Canada, corrigés pour tenir compte des changements dans la couverture 1971-1982.

Année	Taux de sortie à partir du nombre d'établissements		Taux de sortie à partir des emplois	
	I	II	III	IV
1971	4.91	4.91	1.80	1.80
1972	5.14	5.43	1.87	1.96
1973	4.15	4.40	1.50	1.59
1974	5.53	5.99	1.57	1.77
1975	4.80	5.29	1.65	1.88
1976	5.11	5.55	2.18	2.45
1977	5.08	5.45	1.83	2.09
1978	4.42	4.29	1.78	1.86
1979	4.58	4.53	1.42	1.42
1980	5.40	5.40	1.90	1.90
1981	7.97	7.97	2.61	2.61
1982	5.92	5.92	2.53	2.53
1983	5.25	5.25	2.22	2.22
Moyenne	5.25	5.41	1.91	2.01

Note: Colonnes I et III: les taux de sortie non corrigés.
Colonnes II et IV: les taux de sortie corrigés.
Voir le texte pour une explication.

Source: Totalisations spéciales. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada.

TABLEAU 10

Le rapport entre les livraisons de produits de propre fabrication et les livraisons relatives à l'activité totale[1] pour les entreprises qui sont sorties[2] du secteur manufacturier en 1982[3].

Rapport entre les livraisons de produits de propre fabrication et les livraisons relatives à l'activité totale	Pourcentage et nombre d'entreprise classées dans chaque catégorie		Pourcentage des livraisons de produits de propre fabrication classées dans chaque catégorie
	Pour cent	Nombre	Pour cent
0.00 - 0.0999	0.17	1	0.00
0.10 - 0.1999	0.51	3	0.14
0.20 - 0.2999	1.20	7	0.49
0.30 - 0.3999	2.05	12	1.80
0.40 - 0.4999	1.20	7	0.66
0.50 - 0.5999	2.56	15	5.61
0.60 - 0.6999	2.56	15	2.19
0.70 - 0.7999	3.08	18	3.27
0.80 - 0.8999	4.27	25	4.13
0.90 - 0.9999	11.11	65	30.57
1.00	71.28	417	51.14
Total	100.00	585	100.00

[1] Ces rapports sont calculé à partir de données fournies par chaque établissement sur le questionnaire du recensement des manufactures qu'il a rempli. Cependant, pour les questionnaires abrégés on ne peut faire la distinction entre les livraisons de produits de propre fabrication et les livraisons relatives à l'activité totale. Par conséquent, le tableau ne s'applique qu'aux entreprises qui sont sortie an 1982 et qui, cette année-là, possédaient au moins un établissement qui a rempli un questionnaire complet.
[2] Où la sortie se fait par fermeture d'une usine.
[3] Selon la CTI de 1980.

Source: Totalisations spéciales. Groupe de l'analyse et du marché du travail. Statistique Canada.

DIRECTION DES ÉTUDES ANALYTIQUES
DOCUMENTS DE RECHERCHE

N°

1. *Réaction comportementale dans le contexte d'une simulation micro-analytique socio-économique*, **Lars Osberg**

2. *Chômage et formation*, **Garnett Picot**

3. *Des pensions aux personnes au foyer et leur répartition sur la durée du cycle de vie*, **Michael C. Wolfson**

4. *La modélisation des profils d'emploi des Canadiens au cours de leur existence*, **Garnett Picot**

5. *Perte d'un emploi et adaptation au marché du travail dans l'économie canadienne*, **Garnett Picot et Ted Wannell**

6. *Système de statistiques relatives à la santé: proposition d'un nouveau cadre théorique visant l'intégration de données relatives à la santé*, **Michael C. Wolfson**

7. *Projet-pilote de raccordement micro-macro pour le secteur des ménages au Canada*, **Hans J. Adler et Michael C. Wolfson**

8. *Notes sur les groupements de société et l'impôt sur le revenu au Canada*, **Michael C. Wolfson**

9. *L'expansion de la classe moyenne: données canadiennes sur le débat sur la déqualification*, **John Myles**

10. *La montée des conglomérats*, **Jorge Niosi**

11. *Analyse énergétique du commerce extérieur canadien: 1971 et 1976*, **K.E. Hamilton**

12. *Taux nets et bruts de concentration des terres*, **Ray B. Bollman et Philip Ehrensaft**

13. *Tables de mortalité en l'absence d'une cause pour le Canada (1921 à 1981): une méthode d'analyse de la transition épidémiologique*, **Dhruva Nagnur et Michael Nagrodski**

14. *Distribution de la fréquence d'occurrence des sous-séquences de nucléotides, d'après leur capacité de chevauchement*, **Jane F. Gentleman et Ronald C. Mullin**

15. *L'immigration et le caractère ethnolinguistique du Canada et du Québec*, **Réjean Lachapelle**

16. *Intégration de la ferme au marché extérieur et travail hors ferme des membres des ménages agricoles*, **Ray D. Bollman et Pamela Smith**

17. *Les salaires et les emplois au cours des années 1980: évolution des salaires des jeunes et déclin de la classe moyenne*, **J. Myles, G. Picot et T. Wannell**

18. *Profil des exploitants agricoles dotés d'un ordinateur*, **Ray. D. Bollman**

19. *Répartitions des risques de mortalité: une analyse de tables de mortalité,* **Geoff Rowe**

20. *La classification par industrie dans le recensement canadien des manufactures: vérification automatisée à l'aide des données sur les produits,* **John S. Crysdale**

21. *Consommation, revenus et retraite,* **A.L. Robb et J.B. Burbridge**

22. *Le renouvellement des emplois dans le secteur manufacturier au Canada,* **John R. Baldwin et Paul K. Gorecki**

23. *La Dynamique des marchés concurrentiels,* **John R. Baldwin et Paul K. Gorecki**

    A. *Entrée et sortie d'entreprises dans le secteur manufacturier au Canada*

    B. *Mobilité à l'intérieur des branches d'activité dans le secteur manufacturier au Canada*

    C. *Mesure de l'entrée et de la sortie dans le secteur manufacturier au Canada: méthodologie*

    D. *Effet de la libre concurrence sur la productivité: rôle de la rotation des entreprises et des usines*

    E. *Les fusions et le processus concurrentiel*

    G. *Les statistiques de concentration comme prédicteurs du degré de concurrence*

    H. *Le rapport entre la mobilité et la concentration dans le secteur manufacturier au Canada*

24. *Améliorations apportées au SAS de l'ordinateur central en vue de faciliter l'analyse exploratoire des données,* **Richard Johnson et Jane F. Gentleman**

25. *Aspects de l'évolution du marché du travail au Canada: mutations intersectorielles et roulement de la main-d'oeuvre,* **John R. Baldwin et Paul K. Gorecki**

26. *L'écart persistant: étude de la différence dans les gains des hommes et des femmes qui ont récemment reçu un diplôme d'études postsecondaires,* **Ted Wannell**

27. *Estimation des pertes de sol sur les terres agricoles à partir des données du recensement de l'agriculture sur les superficies cultivées,* **Douglas F. Trant**

28. *Les bons et les mauvais emplois et le déclin de la classe moyenne: 1967-1986,* **Garnett Picot, John Myles et Ted Wannell**

29. *Données longitudinales sur la carrière relatives à certaines cohortes de fonctionnaires,* **Garnett Picot et Ted Wannell**

30. *L'incidence des revenus sur la mortalité sur une période de vingt-cinq ans,* **Michael Wolfson, Geoff Rowe, Jane F. Gentleman et Monica Tomiak**

31. *Réaction des entreprises à l'incertitude des prix: la stabilisation tripartite et l'industrie des bovins dans l'ouest du Canada*, **Theodore M. Horbulyk**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Président, Comité d'études des publications, Direction des études analytiques, Édifice R.H. Coats, 24ième étage, Statistique Canada, Parc Tunney, Ottawa, Ontario K1A 0T6, (613) 951-8213.

C 008

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010174705